

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2021

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021 : P. 5
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P. 5
COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION : P. 5

I – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1. Exercice 2022 – Ouverture de crédits au budget principal de la Ville : p. 14
2. Versement d'une avance sur la subvention 2022 au CCAS : p. 16
3. Décision modificative n° 3 du budget principal de la Ville des Lilas : p. 16
4. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) du 8 juillet 2021 : p. 17
5. Accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien des bâtiments communaux – Autorisation donnée au Maire d'engager la procédure de consultation et de signer l'accord-cadre : p. 18
6. Modification en cours d'exécution n° 5 du lot n° 1 de l'accord-cadre n° 17/18 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux : p. 18
7. Attribution du marché d'assurance de la Ville – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché : p. 19
8. Avenant n° 1 à la concession de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation des marchés communaux : p. 20
9. Modification en cours d'exécution n° 1 des lots n° 1 et n° 2 de l'accord-cadre n° 26/19 relatif à la fourniture de produits d'entretien, accessoires et petits matériels pour l'ensemble des bâtiments communaux : p. 23

II – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

10. Avenant n° 1 à la convention de financement et de partenariat dans le cadre de la seconde édition du budget participatif – Association « Jeux dès en bulles » : p. 24
11. Création du Comité consultatif lilasien : p. 24
12. Attribution de 16 bourses « Student » – Budget participatif 2020 : p. 28
13. Adhésion à l'association « Seine-Saint-Denis Tourisme » : p. 29
14. Mise en place d'une mutuelle communale : p. 30
15. Présentation du rapport annuel de la SEMACO : p. 35

III – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

16. Création d'emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi : p. 36
17. Adoption du tableau des effectifs : p. 37
18. Charte des temps du personnel communal : p. 37

- 19. Modification de la mise en place du télétravail au sein de la Ville des Lilas : p. 39
- 20. Présentation du Rapport social unique : p. 40

IV – DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ENFANCE

- 21. Tarifs des séjours, nuitées et classes de découverte : p. 42

V – SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

- 22. Attribution du solde au titre de provision sur le forfait communal, à l'association « OGEC – École Notre-Dame » : p. 42

VI – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

- 23. Modification du règlement de « Lil'Art » : p. 47

VII – DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DE LA CITOYENNETE

- 24. Fixation des concessions funéraires 2022 dans le cimetière communal : p. 48
- 25. Fixation des redevances funéraires pour l'année 2022 : p. 48
- 26. Rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2020 : p. 48

VIII – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- 27. Le Kiosque – Attribution de huit bourses « Agis T Jeune » : p. 49

(La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Monsieur BENHAROUS.- Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue pour cette nouvelle séance de notre Conseil municipal, qui sera la dernière de 2021. Nous espérons, pour cette dernière séance, pouvoir réintégrer la salle des mariages et du Conseil de notre mairie. Je ne sais pas si, depuis le début du mandat, on en a déjà fait une dans cette salle... Je crois qu'on n'a dû pouvoir s'y réunir qu'une fois.

On l'espérait, parce que cela aurait signifié que la situation sanitaire était de nouveau satisfaisante ; ce n'est malheureusement pas le cas. Le Gouvernement a donc décidé de permettre à nouveau aux collectivités de tenir leurs assemblées délibérantes dans des conditions dérogatoires, de manière à garantir la prudence nécessaire face à la recrudescence des contaminations constatée depuis quelques semaines. C'est ce qu'on a choisi de faire, dans la lignée de l'attitude prudente et responsable qu'on a adoptée depuis le début de cette crise sanitaire. C'est la raison pour laquelle nous nous réunissons ce soir, à nouveau, dans un gymnase : le gymnase Liberté, qui est davantage propice au respect des gestes barrières et, surtout, de distanciation, que notre salle des mariages.

Voilà également pourquoi chacun d'entre vous peut détenir deux pouvoirs pour représenter certains de nos collègues qui seraient absents alors qu'habituellement, ce n'est qu'un seul pouvoir.

En revanche, nous n'avons pas souhaité utiliser la possibilité qui nous était offerte par les textes réglementaires de tenir ce Conseil sans présence du public, parce que nous sommes attachés au fait que les Lilasiennes et Lilasiens qui le souhaitent puissent suivre nos débats. La taille de ce gymnase nous semblait pouvoir le permettre sans prendre de risques. On a donc préféré permettre la présence du public lors de ce Conseil municipal.

Bien évidemment, celles et ceux qui préféreraient suivre nos échanges depuis chez eux – ce qui est plus confortable par les températures qu'il fait, surtout dans un gymnase – le peuvent également, puisque notre réunion est retransmise en direct via les réseaux sociaux et le site de la Ville. Je salue donc l'ensemble des Lilasiennes et des Lilasiens qui nous regardent par ce biais, et je sais qu'ils sont de plus en plus nombreux. Ils pourront également nous regarder en différé, puisque le Conseil municipal restera présent sur les différents moyens numériques de la Ville.

Je termine ce préambule par le traditionnel rappel, dont je sais qu'il est superflu parce que vous êtes tous très prudents en la matière, à respecter scrupuleusement les gestes barrières et les règles de distanciation, à porter vos masques tout au long du Conseil, y compris lors de vos déplacements éventuels avant ou après la séance, à utiliser le gel hydroalcoolique qui a été mis à votre disposition, les verres individuels et les carafes qui vous ont été fournis, tout comme les micros.

Puisque nous sommes en décembre et que la période des vœux se profile, je forme le vœu – et je suis certain que je ne le fais pas qu'en mon nom, mais en notre nom à tous – qu'en 2022, nous puissions tenir nos Conseils dans notre salle des mariages et du Conseil municipal, parce que cela signifiera que la situation sanitaire s'est améliorée et qu'on sera débarrassé de ce virus. Je ne suis pas certain que ce soit le cas et que ce vœu se réalise mais enfin, il faut quand même le formuler, parce que je pense qu'on en a tous un peu assez de ce virus qui nous « pourrit la vie » depuis de nombreux mois !

Je vais procéder à l'appel des présents :

Monsieur BENHAROUS : présent.

Monsieur CISINSKI : présent.

Madame DA SILVA : absente excusée, pouvoir à Monsieur LAFEUILLE.

Monsieur PAQUIS : présent.

Madame BETEMPS : présente.

Monsieur GUIRAUD : présent

Madame NIANG : présente.

Monsieur PRIMAULT : présent.

Madame DJERBOUA : absente excusée, pouvoir Madame BETEMPS.

Monsieur LAFEUILLE : présent.

Madame LEBAS : présente.
Monsieur LAGRANGE : présent.
Monsieur BAC : présent.
Madame GAUDUBOIS : présente.
Monsieur BILLOUET : présent.
Monsieur CARROUER : présent.
Madame FERRANDON : présente.
Monsieur LE PONTOIS : présent.
Madame YAHIAOUI : présente.
Madame ANGEL : absente excusée, pouvoir à Monsieur LE PONTOIS.
Madame GIFFARD : présent
Madame DELORD : absente excusée, pouvoir à Monsieur PAQUIS.
Monsieur DOUXAMI : présent.
Madame BERREBI : absente excusée, pouvoir à Madame LEBAS.
Madame PUPIER : présente.
Madame CANABATE : absente excusée, pouvoir à Monsieur PRIMAULT.
Monsieur BERNSTEIN : présent.
Monsieur GOLDBERG : absent excusé, pouvoir à Monsieur CARROUER.
Madame BERCERON : présente.
Madame BARBET : présente.
Monsieur VIVANTE : présent.
Monsieur ZILBERG : présent.
Madame SARRE : présente.
Madame BERTHOUMIEUX : présente.
Monsieur DURAND : présent.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021.

Il nous revient désormais d'adopter le compte rendu de notre précédente séance, qui s'est tenue le 29 septembre dernier. Vous avez reçu, mes chers collègues, ce compte rendu exhaustif et détaillé. Appelle-t-il des remarques, des réflexions ou des demandes de modification de la part de quiconque ? Je n'en vois pas ; on peut donc considérer que ce compte rendu est adopté.

Dans les jours qui viennent, dès que le contrôle de légalité nous sera parvenu, il pourra figurer sur le site de la Ville, pour que chacun puisse en prendre connaissance.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Il nous faut également désigner un Secrétaire de séance. Dans l'ordre du tableau, je présente la candidature de Lionel PRIMAULT. J'imagine que cette candidature ne peut susciter qu'une parfaite unanimité ? Très bien, merci. Lionel, tu seras donc notre Secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION.

Vous avez reçu les décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre séance précédente, en vertu des prérogatives qui m'ont été confiées par le Conseil lors de sa séance d'installation. Est-ce que, sur tel ou tel de ces arrêtés de délégation, il y aurait des questions ou des demandes de précisions ?

Vous noterez que j'ai demandé – l'administration l'a fait et je l'en remercie – que ces arrêtés de délégation puissent être formulés de la manière la plus explicite possible, pour ne pas avoir un « côté mystérieux » et que chacun puisse comprendre de quoi il s'agit.

Il n'y a pas de questions.

Je salue l'arrivée de Madame GIFFARD.

Je voudrais vous donner quelques points d'information, avant d'entamer l'étude de notre ordre du jour, sur des sujets qu'il me semble important d'aborder au regard de la situation.

Je commence par faire un point sur la situation sanitaire.

Je ne vous apprendrai rien, mes chers collègues, en vous disant que notre pays est confronté, depuis quelques semaines, à une cinquième vague épidémique. Tous les indicateurs de l'épidémie se dégradent à toutes les échelles. Dans le pays, le nombre quotidien de contamination a maintenant dépassé les 50 000. Certains jours, il atteint même 60 000. Le nombre de malades en soins critiques augmente également. Il a dépassé les 2 000.

Dans notre département, le taux d'incidence, d'après les derniers chiffres qui nous ont été communiqués par le Préfet et qui datent, je crois, d'avant-hier, dépassait les 368 contaminations pour 100 000 habitants. C'étaient donc les chiffres de lundi. Quelques jours auparavant, le Préfet nous avait communiqué les mêmes chiffres, et le taux d'incidence était à 250. Cela montre une augmentation assez importante. Dans notre département, ce sont plus de 1 000 personnes qui sont testées positives chaque jour. Lundi dernier, il y avait 134 Séquano-Dionysiens hospitalisés en soins intensifs.

Aux Lilas, nous ne disposons pas d'indicateurs suffisamment précises pour mesurer les choses à l'échelle communale mais on peut constater les uns et les autres, au travers des personnes que nous connaissons, que le virus circule, que le virus frappe, parfois durement, autour de nous.

Comme l'a dit le Ministre de la Santé, cette cinquième vague démarre avec une rapidité assez foudroyante. Les niveaux de contamination dépassent déjà ceux qu'ils atteignaient lors de la quatrième, et même lors de la troisième vague. Le pic pourrait ne survenir, d'après les déclarations du Ministre, qu'au mois de janvier, ce qui nous laisse présager encore quelques semaines difficiles.

Le seul point positif pour l'instant dans ce tableau assez sombre, c'est que nous ne constatons pas d'augmentation forte du nombre de décès, à ce stade. Aux Lilas, par exemple, les données de l'état civil sont tout à fait claires sur le fait que le nombre de décès ne marque pas d'augmentation lorsqu'on le compare aux années précédentes, à l'exclusion évidemment des années particulières que nous avons vécues avec la crise sanitaire. Cela dit, ce point positif est à nuancer, parce que nous n'avons pas la certitude que cette réalité perdurera dans les semaines à venir. Ce que nous avons appris des vagues précédentes, c'est qu'il y avait parfois un décalage chronologique entre l'augmentation du nombre de contaminations, puis l'augmentation du nombre de personnes en soins critiques et, malheureusement, le nombre de décès. J'espère que ce ne sera pas le cas cette fois-ci, mais rien ne peut nous le garantir, et encore moins l'arrivée d'un nouveau variant. On nous donne de ses nouvelles chaque jour et, si elles nous semblent un peu moins inquiétantes ces derniers temps, il reste encore méconnu et il mérite d'être surveillé.

Bien évidemment, face à cette situation épidémique à nouveau dégradée, nous ne pouvons pas rester spectateurs. Nous ne l'avons jamais été depuis le début de cette crise sanitaire. Nous avons choisi d'agir, guidés par deux principes :

- La prudence, car tout doit être fait pour limiter les contaminations, l'ampleur de cette vague, et protéger la santé des Lilasiennes et des Lilasiens ;
- La mesure, car je crois que nous ressentons toutes et tous que ces restrictions, ces privations que nous subissons depuis le mois de mars 2020, deviennent de plus en plus difficilement supportables pour une partie de la population, voire l'ensemble de la population. Il nous faut décider de mesures lorsqu'elles sont strictement nécessaires, mais avec justesse, après mûre réflexion et en faisant preuve de pédagogie pour qu'elles soient acceptées.

C'est sur cette « ligne de crête » assez mince que nous essayons d'avancer pour prendre en compte à la fois le sentiment de celles et ceux qui nous réclament des mesures plus draconiennes, de manière à protéger notre santé, et celles et ceux qui ne les acceptent plus et qui souhaitent un retour à la « vie normale ».

Nous savons bien que, quelles que soient nos décisions – c'est la même chose dans toutes les villes et au niveau du Gouvernement et de l'État – elles seront discutées et critiquées. C'est légitime en démocratie, mais nous avons fait le choix d'agir en ayant comme seule boussole le sens des responsabilités qui nous incombent et le souci de faire passer la protection de la santé des Lilasiennes et des Lilasiens au-dessus de toute autre préoccupation.

Cela nous a conduits à prendre un certain nombre de mesures, d'abord concernant le personnel communal :

- Nous avons notamment élargi les possibilités de télétravail. La semaine dernière, nous les avons élargies à deux jours par semaine, contre un dans nos procédures habituelles, pour les agents dont les missions sont télétravaillables. À la suite des propos du Premier Ministre tenus il y a quelques jours, nous avons même offert la possibilité aux agents qui le souhaitent, et pour lesquels les missions étaient compatibles, d'aller jusqu'à trois jours de télétravail par semaine ;
- Nous avons incité à organiser toutes les réunions en distanciel, lorsque c'était possible, et éviter les réunions regroupant de trop nombreuses personnes, sauf nécessité absolue ;
- Nous avons rappelé aux agents la nécessité de respecter strictement les règles de distanciation et les gestes barrières, en pointant notamment les moments les plus sensibles en matière de communication. Je pense ainsi aux repas partagés, aux pots, aux moments de convivialité qui sont nombreux en cette période de fin d'année ;
- Nous avons rappelé aux équipes périscolaires la nécessité d'un strict respect des protocoles sanitaires durant les temps qui nous incombent. Cela nous a paru essentiel, notamment au regard de la décision gouvernementale – qu'on peut comprendre par ailleurs – de ne plus fermer systématiquement une classe lorsqu'un élève est testé positif. On peut le comprendre, parce qu'il y a une nécessité sociale de maintenir les écoles ouvertes mais la réalité, c'est qu'on peut craindre que ce nouveau protocole se traduise par une augmentation des contaminations en milieu scolaire. On sait que les enfants peuvent ensuite contaminer d'autres personnes de la famille. Nous avons donc pris acte de l'annonce par le Premier Ministre, du passage lundi soir au stade 3 du protocole sanitaire, et nous veillons à le mettre en place de manière tout à fait précise et stricte, notamment durant les temps périscolaires et extrascolaires, les temps de restauration. Le Premier Ministre a, par exemple, annoncé le port du masque pour les élèves pendant les temps de récréation. Ce qui s'impose à l'école, s'imposera évidemment durant les temps périscolaires et extrascolaires. Il en va de même pour la limitation du brassage des élèves ou pour les distances à respecter pendant les temps de restauration ;
- Nous avons demandé à la Police municipale d'intensifier ses contrôles concernant le respect des gestes barrières, notamment le port du masque, dans les lieux où cela nous paraissait nécessaire et indispensable au regard de la situation sanitaire. Je pense au marché, aux commerces dans lesquels il se doit d'être porté lorsque c'est possible. Nous lui avons demandé, comme à chaque fois, de faire preuve d'abord de pédagogie mais de ne pas hésiter à verbaliser les Lilasiens et les Lilasiennes ou les commerçants qui seraient récalcitrants.

Cette volonté d'agir nous a également conduits à tout mettre en œuvre pour favoriser l'accès des Lilasiennes et des Lilasiens à la vaccination. Nous savons désormais que, si celle-ci ne rend pas impossible les contaminations, elle minimise le risque et, surtout, elle limite grandement – je crois que toutes les études en attestent – les formes graves de la maladie qui se traduisent par des hospitalisations et, malheureusement, parfois par des décès.

On a donc imaginé un dispositif qui nous a semblé doublement indispensable, d'abord parce que les médecins et les pharmaciens, qui vaccinent massivement, sont débordés par les demandes. Il suffit de se promener à 8 h 00 du matin dans les rues des Lilas : quand il y a une file d'attente, elle est en général devant une pharmacie, avec des gens qui attendent de pouvoir recevoir une dose de vaccin.

Tous les centres de vaccination qui avaient été ouverts par les services de l'État et la Préfecture autour de nous ont fermé : c'est le cas du Stade de France et du centre de vaccination de Romainville, par exemple. J'ai découvert que le centre de Romainville allait pouvoir rouvrir de manière exceptionnelle, le week-end prochain. C'est tout à fait satisfaisant, mais je pense qu'il y aurait besoin d'une ouverture plus pérenne pour faire face aux demandes qui sont importantes, ce dont on peut se réjouir.

On a essayé de faire face à cette situation en mettant en place un dispositif qui repose d'abord sur notre Centre municipal de santé, qui va procéder quelques demi-journées par semaine à des sessions de vaccination. Je veux remercier les agents et les médecins de notre CMS, en particulier le Docteur CLÉMENT qui dirige cette instance, d'avoir accepté de s'acquitter de cet

aspect, sans pour autant renoncer à d'autres de leurs missions. On sait en effet qu'un autre de la crise, ce sont toutes les autres maladies qui ne sont pas soignées et qui ont parfois des conséquences dramatiques.

Nous avons également noué un partenariat avec la « Croix-Rouge », que je veux vraiment remercier sincèrement, ainsi que les agents communaux qui l'accompagnent en termes logistiques dans la mise en place de cette opération. Elle a accepté de procéder à des séances de vaccination tous les mercredis et tous les dimanches matin, lors des jours de marché et à proximité de celui-ci. Nous avons d'abord installé cela dans la rue Waldeck-Rousseau puis sur le parvis du Garde-Chasse, où la gestion de l'attente est plus aisée. Cela fonctionne bien. Je n'ai pas les chiffres de ce matin mais, en passant, j'ai vu qu'il y avait beaucoup de monde qui attendait pour se faire vacciner. Ce sont 70 à 80 vaccinations qui sont faites lors de chacune de ces sessions. C'était le cas mercredi dernier et ce dimanche.

Nous sommes en attente de dates – le principe est en théorie acté – de la part du Département pour faire revenir aux Lilas le « bus de la vaccination », qui nous permettra de faire ce qu'on appelle de « l'aller vers », en installant ce bus dans les quartiers où l'on sait que la population a peut-être besoin qu'on l'incite un peu plus fortement à la vaccination. Si ce bus devait arriver aux Lilas, nous réfléchissons à l'installer au quartier des Sentes, au quartier de l'Avenir, au quartier des Bruyères, où on sent peut-être ce besoin et cet éloignement relatif, puisqu'il n'y a quand même rien de très loin par rapport au marché.

Forcément, faire face à cette cinquième vague a aussi été pour nous l'occasion de réinterroger l'ensemble des événements prévus aux Lilas. Ces prochaines semaines, ils étaient nombreux au regard des périodes de festivités de fin d'année, d'autant plus que Les Lilas sont une ville souvent festive, où on aime organiser ce genre d'événements.

Là encore, on a essayé d'agir en fonction d'une doctrine simple et claire, que l'on pouvait expliquer et faire comprendre :

- Le maintien, avec des protocoles sanitaires renforcés, de tous les événements qui nous semblaient pouvoir se tenir sans risque pour leurs participants et dans un respect strict des gestes barrières et de la distanciation physique ;
- Le report ou l'annulation, sans état d'âme, de tous les événements pour lesquels cela semblait impossible et qui pouvaient présenter un risque trop important pour les participants.

Là encore, notre seule boussole a été la santé des Lilasiennes et des Lilasiens. Nous n'imaginions pas en avoir une autre. C'est la raison pour laquelle, par exemple, concernant les cérémonies officielles, protocolaires, mémorielles, j'ai demandé, avant même que le Premier Ministre ne le recommande, que soient annulés tous les moments conviviaux, tous les pots qui suivaient ces cérémonies. Celles-ci peuvent et doivent se tenir, mais on limite les risques en n'organisant pas de pots à leur issue. C'est comme cela que nous avons dévoilé une plaque en l'honneur de Maxime Lisbonne, militant de la Commune, dimanche dernier. On aurait tous aimé terminer par un moment convivial, mais nous nous en sommes privés pour la bonne cause.

De la même manière, avec Est Ensemble, nous nous sommes mis d'accord pour que le lendemain, lors de l'inauguration du pavillon de compostage du parc Lucie Aubrac, juste à côté, cette inauguration ait lieu mais que le moment convivial prévu ensuite n'ait pas lieu, pour limiter les contaminations.

Pour d'autres manifestations, nous avons renforcé les mesures sanitaires. C'est ainsi que le contrôle du passe sanitaire est devenu la règle pour tous les événements, à l'exception de ceux pour lesquels il ne nous est pas permis de le contrôler. Vous avez remarqué que nous n'avons pas contrôlé le passe sanitaire pour les membres du Conseil municipal ce soir, parce que les textes sont clairs : pour les assemblées délibérantes, le passe sanitaire ne peut pas être exigé. Nous n'allons pas aller au-delà de ce que la loi nous autorise, aussi n'avons-nous pas contrôlé le passe sanitaire pour toutes les manifestations pour lesquelles nous n'avons pas le droit de le faire.

En revanche, pour les autres, pour les événements intérieurs ou qui réunissent un nombre important de personnes en extérieur, nous imposerons évidemment le port du masque et nous contrôlerons le passe sanitaire, lorsque cela nous paraîtra pertinent.

Vous avez peut-être vu, en arrivant, nous avons installé, pour quelques jours, de très beaux chalets en bois sur le boulevard de la Liberté, qui vont accueillir un marché de Noël dès demain. Pour celui-ci, le port du masque sera obligatoire, il sera vérifié et contrôlé. Pour tous

les stands qui proposent des produits alimentaires, la vente se fera soit uniquement à emporter, soit avec un contrôle du passe sanitaire pour celles et ceux qui souhaiteraient consommer des produits sur place ou à proximité.

Concernant les nombreuses manifestations qui sont organisées par des associations – il y a en effet aussi, aux Lilas, toute une série de festivités que nous n’organisons pas mais dont nous sommes parties prenantes par le prêt de nos locaux ou l’octroi d’autorisations par exemple – nous avons incité les organisateurs à la plus grande prudence et à la vigilance au regard de la situation sanitaire. Nous avons veillé à faire appel à leur responsabilité. Je dois dire que nous avons été entendus et je veux souligner la très grande qualité du dialogue que nous avons avec les représentants de notre monde associatif, ainsi que le grand sens de la responsabilité de tous ces bénévoles, qui sont tiraillés entre la volonté de maintenir des événements que, parfois, ils organisent depuis de très nombreuses semaines, et la nécessité d’être responsables face à une situation sanitaire dégradée.

C’est ainsi, par exemple, que dans ce gymnase, ce week-end, se tiendra le marché des créateurs des « Cousines ». Nous leur avons demandé de contrôler le passe sanitaire à l’entrée ; c’est ce qui sera fait. De la même manière, le marché de Noël de la paroisse s’est tenu le week-end dernier. Les organisateurs avaient décidé d’eux-mêmes de ne pas proposer la restauration qu’ils proposaient habituellement, pour limiter les risques.

D’autres événements ont été annulés : l’école Notre-Dame avait prévu un marché de Noël, mais elle nous a informés de son annulation. Les ACPG avaient prévu un réveillon pour le 31 décembre, également dans ce gymnase, mais eux aussi ont préféré annuler cet événement. Pour d’autres événements que nous organisons et qui nous semblaient faire prendre trop de risques à leurs participants, nous avons décidé de ne pas les maintenir mais de les annuler ou de les reporter. Je pense en particulier aux repas de fin d’année du « Club des Hortensias », qui étaient prévus demain et après-demain, et au traditionnel repas des Seniors au pavillon Baltard, qui était prévu le 14 décembre prochain et pour lequel vous aviez été nombreux à vous inscrire. Ces événements réunissent des centaines de Seniors, avec une promiscuité forcément importante et des activités (repas, spectacles, danses) qui ne sont pas forcément compatibles avec le respect des distances et des gestes barrières. Nous avons regardé les possibilités de réorganiser ces événements pour les maintenir, mais il ne nous a pas semblé raisonnable d’aller dans cette direction. Après mûre réflexion, nous avons donc décidé, avec Valérie LEBAS, Maire Adjointe en charge des Seniors, et avec Patrick CARROUER, Vice-Président du CCAS, de reporter ces événements. J’ai souhaité consulter l’ensemble des sensibilités du Conseil municipal, de la majorité comme de l’opposition, sur cette décision. J’ai consulté aussi les autorités sanitaires et la Préfecture. Nous avons donc décidé de reporter ces repas à une période ultérieure. Nous espérons pouvoir les tenir au printemps, si la situation sanitaire le permet à ce moment-là.

Cela dit, nous avons pu constater que, lorsque nous avons informé les Seniors de cette annulation et de ce report, les choses étaient parfaitement comprises. C’était même un soulagement qui s’exprimait parce qu’au fond, nous prenions une décision qu’ils n’avaient plus à prendre. Ils étaient en effet tiraillés entre le fait de vouloir participer à ces moments et le risque que cela leur faisait prendre. Nous leur avons aussi expliqué que nous allions essayer de maintenir tout ce qui pouvait l’être et qui ne présentait pas de danger.

Nous avons ainsi maintenu la distribution des colis de fin d’année. Nous les avons distribués au « Club des Hortensias » et nous les distribuons maintenant dans les résidences qui accueillent nos anciens. Avec Valérie LEBAS, nous étions à la résidence Marcel Bou, tout à l’heure, pour remettre un beau colis de Noël agrémenté d’un chèque-cadeau à utiliser dans les commerces lilasiens. Il faut en effet aider aussi les commerçants, parce que la période est compliquée et importante pour eux aussi.

Nous maintiendrons donc tous les événements qui peuvent l’être. Nous nous interrogeons encore sur les événements du mois de janvier, parce qu’il y en a également, comme les traditionnels vœux, la galette des Seniors et d’autres événements encore. Nous prendrons les décisions en temps et en heure, avec le même principe : ce qui peut se tenir dans le respect des gestes barrières et de la distanciation, c’est très bien ; ce qui présente un risque trop important au regard de la situation épidémique au moment où les événements doivent se tenir sera annulé sans état d’âme.

Je crois qu’on aurait tous aimé pouvoir passer des fêtes de fin d’année en nous débarrassant de cette prudence qui nous pèse un peu, mais la situation sanitaire ne nous le permet pas encore. Nous devons en prendre acte et prendre nos responsabilités, en reportant tout ce qui

doit l'être et en profitant de ce que nous pouvons maintenir, comme les éclairages de Noël. Je remercie les commerçants qui se livreront à un concours de décoration de vitrines. Le Noël du quartier des Sentes a été concocté avec l'association MVQS et proposera de très nombreuses animations dans les jours et les semaines à venir.

Dans nos écoles, les festivités pourront se tenir. Nous irons, avec Simon BERNSTEIN, jouer notre rôle de « pères Noël » pour distribuer des livres dans les écoles élémentaires. Nous ne le faisons pas dans les maternelles, ou c'est le vrai Père Noël qui vient faire les distributions ! Comme je le disais, le marché de Noël se tiendra à partir de demain et le marché des créateurs des « Cousines » se tiendra samedi et dimanche prochains. Les colis ont été reçus par les Seniors, et il y a même quelques surprises supplémentaires qu'on essaye d'organiser pour agrémenter cette période et que vous découvrirez, les uns et les autres, lorsque les services municipaux auront fini de les préciser.

Je voudrais terminer ce point un peu long sur la situation sanitaire en remerciant, une fois encore, nos services municipaux pour leur implication et leur capacité d'adaptation.

Je remercie aussi très sincèrement l'ensemble des élus de la majorité comme de l'opposition pour leur disponibilité dans cette période un peu compliquée, et pour leur esprit de responsabilité pour prendre les bonnes décisions.

On doit faire face à cette cinquième vague ; elle est brutale, elle est violente, mais l'atout que nous avons, c'est l'expérience des vagues précédentes. Nous savons que pour surmonter chacune de ces vagues au mieux, on doit faire preuve de prudence, s'appuyer sur l'outil puissant qu'est la vaccination, et aussi faire preuve de solidarité, parce que certains souffrent plus que d'autres de ces vagues. Notre mission, c'est de prendre soin de celles et ceux qui en souffrent le plus.

Les initiatives de solidarité vont se multiplier, comme d'habitude. Il reste quelques jours pour déposer, ici ou à Floréal, les box de Noël organisées par des Lilasiens, qui les distribueront ensuite aux associations solidaires. C'est un peu cela, l'ADN des Lilas. Notre mission consiste aussi, et avant tout, à préserver cette identité qui nous convient bien.

Voilà les éléments d'information que je voulais vous donner concernant la crise sanitaire. Je ne sais pas s'ils appellent des demandes d'intervention, de précision ou des prises de parole de la part de quiconque ; n'hésitez pas. Hélène, je te cède la parole.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci, Monsieur le Maire.

J'aurais trois questions et commentaires.

Premièrement, lors de la dernière réunion COVID, en septembre, on avait parlé des purificateurs d'air, etc. Je me souviens qu'on était resté à l'idée que toutes les classes des écoles devaient être testées par capteur de CO₂, et qu'il y aurait des achats de purificateurs d'air pour celles dont l'aération posait problème. Je voudrais savoir où on en est.

Deuxièmement, avez-vous prévu des tests pour les enfants en centre de loisirs, pendant les vacances, voire le mercredi ? Les vacances de Noël approchent en effet. Je pense qu'il ne faut pas s'interdire d'aller plus loin que l'Éducation nationale ; c'est ma vision. Cela se fait dans d'autres pays ; je suis bien placée pour le savoir. En Allemagne, les enfants se testent eux-mêmes tous les matins en arrivant à l'école. De ce fait, les classes ne ferment pas puisque cela permet de détecter les cas tout de suite. C'est une petite anecdote pour montrer qu'on peut faire plus que ce que conseille le Ministre Jean-Michel BLANQUER. Je pense qu'il ne faut pas se l'interdire.

Troisièmement, comme vous le disiez, Monsieur le Maire, on a acquis pas mal d'expérience durant la crise sanitaire. Une discussion qu'on a eue régulièrement et que nous avons portée au « Printemps lilasien », c'est l'accès à la culture scientifique. Certaines mécompréhensions de la situation, qu'on a vu émerger de manière assez massive, mettent aussi en lumière le peu d'outils d'une partie de la population face aux problèmes scientifiques. Ce n'est pas à une mairie de réparer tout cela, parce que c'est un travail titanesque ; néanmoins, on peut y contribuer un peu. À ma connaissance, la Mairie des Lilas n'a pas de politique de culture scientifique, mais plutôt de cultures autres. Je voudrais savoir si vous aviez avancé dans cette direction. Merci beaucoup.

Monsieur BENHAROUS.- Je vais apporter quelques éléments de réponse aux trois sujets qui ont été abordés.

Concernant les purificateurs d'air, nous avons effectivement, dans un premier temps, installé des capteurs de CO₂ dans l'ensemble de nos établissements scolaires. Ils avaient comme objectif de repérer les locaux où l'installation de purificateurs d'air paraissait pertinente. On a notamment identifié quelques salles, en particulier à l'école Langevin, qui sont les salles auxquelles on s'attendait. Ce sont en effet des salles semi-enterrées, où les capacités d'aération sont limitées. Nous avons donc acheté des purificateurs d'air pour équiper ces salles.

Je ne suis pas hostile à l'idée de faire parfois davantage que ce que l'Éducation nationale préconise. C'était d'ailleurs la politique des Lilas, puisque nous étions en stade 2 jusqu'à la dernière allocution du Premier Ministre, mais que nous appliquions déjà un certain nombre de mesures, comme le non-brassage des enfants, alors qu'elles relevaient du stade 3. Le passage en stade 3 est donc finalement assez « indolore » pour les élèves et les équipes, puisque nous avons déjà adopté la plupart des mesures qui le concernaient.

Concernant les tests, il faut trouver les partenaires qui peuvent nous aider à organiser ces campagnes de tests à grande échelle. Il y en a qui sont organisées par l'Éducation nationale au niveau de la Préfecture. C'est une possibilité qui est offerte. La Ville du Pré-Saint-Gervais a, par exemple connu une opération où, les enfants de ses écoles sont testés. Pour le reste, il faut que nous puissions trouver un partenaire pour nous aider : soit nous fournir en autotests si nous choisissons ce mode, soit choisir des tests salivaires. En effet, pour des enfants de maternelle, les autotests sont parfois un peu compliqués. Nous l'avons fait, sous un format qui n'était pas celui du modèle allemand du test systématique pour tous les enfants le matin, mais en proposant des sessions de tests salivaires.

La réalité, c'est que le nouveau protocole sanitaire se traduit par le fait que les enfants n'ont sans doute jamais été aussi testés qu'aujourd'hui. Lorsqu'un cas est détecté dans une classe, celle-ci n'est pas fermée mais l'enfant, pour pouvoir revenir à l'école, doit faire la preuve d'un test négatif. De ce fait, on a de très nombreuses familles qui font tester les enfants pour vérifier qu'ils sont négatifs et qu'ils peuvent être remis à l'école.

Cela dit, rien ne nous interdit d'aller plus loin. Cela fait partie des choses que l'on regarde et que l'on étudie pour avoir la capacité de trouver les partenaires qui nous permettraient de le faire.

Concernant l'accès à la culture scientifique, on a déjà eu cet échange sur le fond. Je ne suis pas du tout hostile à ce genre de proposition. Si je dis les choses comme je les pense, je crois simplement qu'un débat sur la question scientifique de manière générale est intéressant, en particulier sur celle qui a un lien direct avec la crise sanitaire, mais qu'on est aujourd'hui dans une espèce de « d'hystérisation » du débat scientifique. Peut-être faut-il prévoir que ce soit un travail de long terme, en sortant de ce débat parfois un peu hystérique et fanatisé. Je pense que, comme moi, vous devez être confrontés à des Lilasiennes et des Lilasiens, mais aussi à des gens en dehors des Lilas, qui tiennent parfois des discours face auxquels on est un peu abasourdi et on a du mal à répondre, prétendant disposer d'une vérité scientifique qui n'est pas confirmée par les épidémiologistes que j'entends et que je lis.

Il faudra effectivement se poser cette question, mais la réalité, c'est que ce ne sont pas quelques éléments d'information dispensés un peu rapidement au cœur d'un débat extrêmement vif sur ces questions, qui me semblent de nature à y apporter une réponse pérenne. Cependant, il faudra que nous nous interrogiions sur la capacité – qui dépassera bien largement la Ville des Lilas – à doter notre pays d'une culture scientifique, comme on le dote d'une culture littéraire ou d'une culture artistique, en considérant que cela fait partie des missions de service public. Il faudra donc réfléchir là-dessus, mais peut-être plutôt à un moment où les esprits seront plus ouverts et où la nature du débat sera plus facile.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

Je voudrais aborder un deuxième point d'information très rapide, pour garder de la cohérence dans nos échanges. Vous vous en souvenez sans doute, mes chers collègues : lors de notre dernier Conseil municipal, le groupe du « Printemps lilasien » avait sollicité l'organisation d'un débat en Conseil municipal autour des questions de la tranquillité publique. Nous avons évidemment souscrit collectivement à cette proposition d'échange et de débat, qui nous paraissait tout à fait légitime.

Depuis notre dernier Conseil, j'ai proposé à l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition de participer à un moment d'échanges sur ce sujet, il y a quelques semaines. Mais je n'étais pas en opposition à l'idée de débattre de ce sujet lors du Conseil municipal de ce soir ; lorsque la date s'est approchée, j'ai de nouveau interrogé les élus du « Printemps lilasien » sur leur volonté d'organiser cet échange dans le cadre de cette séance. Ils m'ont fait le retour – si je trahis leur pensée, je sais qu'ils n'hésiteront pas à prendre la parole pour le dire – que ce débat ne leur semblait plus nécessaire ce soir. Peut-être aurons-nous l'occasion de l'avoir lors d'une autre séance du Conseil municipal, et nous serons toujours aussi ouverts à cet échange sur ce sujet, comme sur d'autres, sans aucune difficulté.

Je veux redire que le Conseil municipal est une instance formelle, mais dans laquelle nous avons tout à fait vocation à débattre ouvertement et librement de l'ensemble des sujets que souhaitent les uns et les autres. Il faut simplement veiller à ce que ces débats gardent une forme et une durée raisonnables.

Je voulais apporter cette précision afin que personne n' imagine que je ne voulais pas donner suite à la demande qui avait été exprimée lors du Conseil précédent.

Je ne sais pas si ce point d'information appelle des remarques ou des commentaires ? Il n'y en a pas.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais malheureusement, comme d'habitude, rendre hommage à plusieurs Lilasiennes et Lilasiens qui nous ont quittés depuis notre dernier Conseil municipal, en respectant l'ordre chronologique.

Le premier, c'est Rolland BANSARD, qui nous a quittés le 8 octobre dernier. Il avait 96 ans. Il était né tout près des Lilas, à Bagnolet, en 1925. Rolland BANSARD était un passionné de construction. C'est dans ce secteur qu'il avait mené sa vie professionnelle, une vie professionnelle remarquable qu'il avait commencée comme manœuvre et qu'il avait terminée comme chef d'entreprise dans le bâtiment. Une fois sa retraite prise, Rolland BANSARD a mis les grandes compétences qu'il avait acquises tout au long de sa vie professionnelle au service de la paroisse des Lilas, en se passionnant et en s'investissant pour ce projet fort de construction de la nouvelle église et du centre paroissial attenant. Il a été l'un des acteurs majeurs de ce projet très exigeant, un partenaire compétent, loyal, fidèle de Daniel GUIRAUD et de Claude ERMOGENI, pour qui j'ai également une pensée. Ensemble, ils ont permis l'édification de ce très beau bâtiment communal, qui leur doit beaucoup. Le 12 octobre dernier, les obsèques de Rolland BANSARD ont réuni une assistance nombreuse à l'église Notre-Dame du Rosaire. Nous étions quelques-uns à y représenter la Ville. Nous avons assuré ses filles, Anne-Marie et Françoise, qui étaient le fruit d'une union de 60 années avec son épouse Denise, de nos condoléances sincères.

Depuis notre dernière séance du Conseil municipal, Paulette MIDOL nous a quittés elle aussi, le 8 octobre dernier, quelques jours avant son 103^e anniversaire. Elle était née à Athis-Mons mais, au fur et à mesure des années, elle était devenue une véritable Lilasienne d'adoption. Paulette MIDOL s'était engagée pleinement dans la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle avait refusé viscéralement l'occupation par le régime nazi, dont elle rejetait l'idéologie et la barbarie. Pendant cette période, elle a été d'un courage unanimement salué. Elle a fait don d'elle-même pendant cette période de la Résistance, à tel point qu'à la Libération, elle ne pesait plus que 38 kg, du fait des privations qu'elle avait dû affronter pendant ces années noires. Elle avait hérité, malgré tout, de ces années de souffrance et d'engagement, un optimisme inébranlable et une foi jamais remise en cause en l'être humain. Paulette MIDOL vivait à la résidence Marcel Bou. Elle était très investie dans le devoir de mémoire. Il y a une dizaine d'années, elle avait témoigné auprès d'élèves du collège Marie Curie, qui en gardent toutes et tous un souvenir fort. Elle livrait aussi le témoignage de sa vie, de son engagement et des valeurs qui le fondaient, auprès de ses voisins de la résidence Marcel Bou. C'est une très grande dame qui nous a quittés le 8 octobre dernier, dont nous avons célébré aux Lilas le centenaire en 2018, en même temps que celui de l'armistice du premier conflit mondial. Au nom de la Ville, j'ai présenté à sa famille nos condoléances, ainsi que des remerciements pour tout ce que Paulette MIDOL a apporté à notre commune et, plus globalement, à la France.

Depuis notre dernier Conseil municipal, s'est également éteinte Marie-Joséphine LÉBOUCHÉ, qui était une figure du quartier de l'Avenir. Elle était pourtant née très loin des Lilas, à Saïgon, dans ce qui s'appelait à l'époque l'Indochine, il y a 73 ans. Elle avait passé son enfance entre le Maroc et Pondichéry. Son mariage, en 1965, l'avait conduite à s'installer en France. En

1972, elle s'était installée au cœur de la résidence de l'Avenir, qu'elle n'a jamais quittée. Elle était très appréciée dans cette résidence pour sa gentillesse, pour sa discrétion, pour sa bienveillance, mais aussi pour son implication au sein de la vie du quartier, notamment au sein de l'ALRA (« Association des Locataires de la Résidence de l'Avenir »). Marie-Joséphine LÉBOUCHÉ avait aussi d'autres engagements aux Lilas. Elle était notamment une bénévole des « Restos du cœur », ce qui témoignait de sa grande générosité et de son altruisme. Elle nous a quittés le 25 octobre dernier. Son départ a été un choc pour sa famille, pour ses amis et pour ses voisins. Je leur ai présenté à tous, au nom de la Ville, nos condoléances et l'expression de notre sympathie.

La Ville des Lilas a également perdu Otto PALMA, qui nous a quittés le 16 novembre dernier, trop jeune, à l'âge de 62 ans. Il était professeur d'espagnol mais, surtout, musicien de talent, musicien passionné. Il s'était beaucoup investi au sein du Conservatoire de la Ville des Lilas. Il y avait mené de très nombreux projets avec plusieurs professeurs. Ses enfants ont d'ailleurs largement suivi sa route, puisqu'ils ont eux aussi grandi aux Lilas et fréquenté assidûment notre Conservatoire : Ivan se spécialisant dans les percussions et le saxophone, et Marino dans le piano. Avec eux, nous réfléchissons d'ailleurs aux modalités que pourrait prendre un hommage musical que la Ville pourrait rendre à leur père. En mon nom et en celui de la Ville, j'ai présenté à son ex épouse et à ses enfants nos plus sincères condoléances.

Il y a quelques jours, le 18 novembre dernier, Guy MOREAU nous a quittés dans sa 98^e année. Il était né à Créteil et, lui aussi, avait été un grand Résistant face à l'occupation nazie. Il avait refusé l'injonction allemande de rejoindre le STO (Service du Travail Obligatoire). C'était un réfractaire du STO, ce qui l'a conduit à rentrer dans la clandestinité en 1942, puis à rejoindre la Zone Libre et à rallier la France combattante, au sein de laquelle il s'est illustré par une bravoure qui lui a valu, à la fin du conflit, la Croix de Guerre, amplement méritée. Guy MOREAU s'était installé aux Lilas en 1975 avec sa femme, Anna, à laquelle il resta uni pendant 70 ans. Très vite, il s'est engagé dans la vie associative de notre commune. Il y a créé l'une de nos très belles associations : « Les Lilas randonnées », dont il a d'ailleurs assuré la présidence pendant une décennie. C'est aussi aux Lilas que Guy MOREAU a reçu les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur, qui lui ont été remis en 2020 par Daniel GUIRAUD. Le 26 novembre, l'affluence était forte aux obsèques de Guy MOREAU : sa famille, ses amis, de nombreux membres des « Lilas randonnées » et de nombreux autres Lilasiens sont venus lui rendre hommage. Nous étions présents, avec Daniel GUIRAUD et Christian LAGRANGE, pour représenter la Ville et présenter à sa famille et à ses proches nos sincères condoléances.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, en mémoire de Rolland BANSARD, de Paulette MIDOL, de Marie-Joséphine LÉBOUCHÉ, d'Otto PALMA et de Guy MOREAU, je vais vous demander de vous lever et de bien vouloir respecter un moment de recueillement.

.....
Je vous remercie.

Nous allons donc pouvoir commencer l'étude de l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Il appelle comme première délibération un exercice que nous répétons chaque année : celui de l'ouverture de crédits au budget principal de la Ville pour l'exercice 2022.

Je vais laisser Martin DOUXAMI nous présenter cette ouverture de crédits, ainsi que le principe de l'ouverture de crédits, qu'il est toujours bon de rappeler puisque nous devons y faire face chaque année.

I – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1. Exercice 2022 – Ouverture de crédits au budget principal de la Ville.

Monsieur DOUXAMI.- Merci, Monsieur le Maire.

L'ouverture des crédits porte sur le premier trimestre de l'année, puisque la Ville vote son budget en mars. Techniquement, il nous faut donc autoriser les investissements, puisque la plupart des travaux ne s'arrêtent pas en janvier, février et mars. Tous ces travaux seront ensuite régularisés lors du budget.

Je souligne quatre investissements importants :

- La géothermie, dont on a déjà parlé dans ce Conseil municipal ;
- La continuation des études sur le parc Lucie Aubrac ;

- Les premiers diagnostics et les contrôles du gymnase Liberté ;
- Le réaménagement de l'annexe Jean Yanne, qui se trouve derrière la Mairie et où les services sont en partie.

Le total de ces investissements s'élève à 180 000 €, ce qui est bien en dessous de ce que nous avons le droit de faire dans ce type d'exercice, à savoir 25 % des autorisations budgétaires de 2021, soit 1,3 M€.

Pour pouvoir poursuivre ces travaux et avoir une continuité des services et des investissements, nous proposons donc de voter cette ouverture de crédits au budget principal de la Ville pour le premier trimestre 2022.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Martin, pour cette présentation très claire et très complète. Merci aussi à toi et au service de la Ville d'avoir fait en sorte que ces ouvertures de crédits nous laissent la possibilité d'avoir un débat budgétaire qui ne soit amputé de rien, lorsque viendra le moment de discuter de notre budget, au mois de mars.

Y a-t-il, sur cette délibération, des volontés de prise de parole ? Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- On n'a pas du tout de problème sur la question de l'ouverture de crédits en tant que telle mais, comme il est question du parc Lucie Aubrac, j'en profite pour vous interroger sur l'état des relations avec « l'Association du parc Lucie Aubrac ». Quand il y a des points du Conseil municipal que j'ai envie d'éclaircir, j'interroge des Lilasiens. Mon idée, c'était de savoir où en était ce projet plus précisément, parce que vous nous avez donné plusieurs informations qui montrent que cela a pas mal évolué. Je voulais donc aussi savoir ce qu'ils en pensaient. J'ai cru comprendre qu'ils n'étaient pas vraiment informés de ce qui se passait. Je n'ai pas l'impression que les relations soient extrêmement serrées avec cette association, qui s'est pourtant beaucoup donnée pour participer au projet et qui, je pense, mériterait d'être associée jusqu'au bout à l'élaboration des choses, ainsi que d'être informée régulièrement des changements, y compris s'ils sont obligatoires et intangibles. Elle pourrait également être consultée pour avoir son point de vue.

Monsieur BENHAROUS.- Pour répondre tout à fait clairement à la question : « où en est-on ! », il ne vous aura pas échappé qu'il y a eu une longue concertation à propos de ce projet d'aménagement des abords du parc Lucie Aubrac. Elle avait débouché sur un projet d'aménagement des trois parcelles concernées, juste avant l'élection municipale de 2020. La discussion a été suspendue le temps de la période électorale, qui n'y était pas propice. Personne n'imaginait que cette période électorale durerait aussi longtemps. On imaginait que les discussions pourraient reprendre avec l'équipe municipale installée au mois d'avril 2020 ; nous ne savions pas qu'un virus ferait que l'élection municipale n'aurait lieu qu'à la fin du mois de juin pour son deuxième tour, avec une installation au mois de juillet. Ensuite, il y a eu les vacances.

Après cela, nous sommes entrés dans une période de discussion autour de ce projet, de sa faisabilité et de sa mise en œuvre. Comme nous en avons informé, pas l'association en particulier mais l'ensemble des Lilasiens, lors de l'étude de la faisabilité et de la mise en œuvre de ce projet, nous avons été confrontés à une difficulté technique. Nous l'avons dit de manière tout à fait transparente dans *Infos Lilas*, au moment où nous avons eu l'information. Sur la parcelle sur laquelle était prévue la réinstallation de la crèche « Ribambelle », nous avons constaté une pollution qui ne présente pas de caractère de gravité pour l'accueil de qui que ce soit, si ce n'est des équipements accueillant de très jeunes enfants ou des personnes âgées. Nous ne pouvons donc pas mettre la crèche là où le projet d'aménagement le prévoyait.

Il a fallu que les équipes, qui avaient été mobilisées pour mener cette concertation et élaborer ce projet, reprennent le travail en essayant d'être aussi fidèles que possible aux impératifs de la feuille de route qui avait été fixée : la limitation des hauteurs, la relocalisation des associations, l'agrandissement du parc, le maintien du patrimoine lilasien, l'équilibre financier de l'opération. Il leur a fallu quelques mois pour « sortir » un nouveau projet d'aménagement des abords du parc tenant compte de cette réalité nouvelle, et pour consolider les bilans financiers. Dès qu'on change quelque chose, les recettes et les dépenses sont en effet modifiées. Elles l'ont été aussi par les études de sol poussées permettant de savoir davantage quel est le coût réel de la construction.

Ces bilans financiers et d'aménagement ont été réalisés. Il existe aujourd'hui un projet d'aménagement. J'ai commencé, depuis quelques jours, à le présenter à celles et ceux qui sont d'abord les premiers intéressés, c'est-à-dire les associations qui vont devoir occuper les locaux nouveaux. Il s'agit de vérifier que ces locaux, qui sont différents de ceux qui avaient été présentés lors de la première phase, leur conviennent à nouveau. J'ai rencontré les « Restaurants du cœur », le « Secours populaire » et tout à l'heure, juste avant le Conseil municipal, le Responsable de la crèche « Ribambelle ». Je vais aussi rencontrer « l'Atelier pour la typographie et l'estampe ».

S'ils me donnent leur accord concernant ce projet, si ce projet leur convient, nous retournerons alors devant la population pour le lui présenter. « L'Association du parc Lucie Aubrac » saura se manifester à ce moment-là, je n'ai aucun doute là-dessus. Nous validerons avec eux le fait que ce projet correspond bien aux invariants que nous avons souhaités, les uns et les autres. Nous verrons bien ce qui ressort de cet échange avec la population. S'il est satisfaisant, nous entrerons dans la mise en œuvre opérationnelle de ce projet.

Évidemment, à l'appui de ces réunions où tout le monde ne peut pas venir, il faudra que nous puissions avoir un moyen d'information plus large. Comme nous l'avons fait dès que nous avons eu des choses à communiquer, nous utiliserons *Infos Lilas* pour informer l'ensemble des Lilasiennes et des Lilasiens de l'évolution de ce projet important pour notre ville.

Voilà où nous en sommes. C'est assez éloigné de la question sur l'ouverture de crédits mais, indirectement, cela permet de faire le point sur ce sujet. Nous n'hésiterons pas à revenir vers les uns et vers les autres, comme c'est tout à fait légitime.

Madame SARRE.- Si je peux me permettre, pour « enfoncer le clou », vous vous targuez de faire de la démocratie participative. On y reviendra et on vous y encourage. Je pense que, quand une relation est tissée avec une association sur un projet précis, elle ne doit pas apprendre les informations par *Infos Lilas*. Cela me paraît très étonnant, comme poursuite d'un dialogue avec une association qui a donné beaucoup d'elle-même pour participer à ce projet. Je pense que ce n'est pas à elle de se manifester mais plutôt à vous de la contacter. C'est une conception différente des relations, en termes de démocratie participative. Je pense vraiment que le dialogue doit se faire tout au long du projet, avec les associations qui sont parties prenantes dans l'élaboration dudit projet.

Monsieur BENHAROUS.- Je ne me targue de rien du tout ; je dis simplement que la concertation qui a eu lieu sur ce projet du parc Lucie Aubrac, comme celle qui a eu lieu sur le projet du Fort, n'a pas à rougir face à bien des concertations organisées dans la plupart des villes, pour des projets d'aménagement urbain. Nous continuerons dans cette veine.

« L'Association du parc Lucie Aubrac », ce sont des Lilasiens qui ont choisi de se mobiliser autour de la question de l'aménagement de ces parcelles. C'est très bien, mais elle a une nature différente, que les associations qui vont être amenées à disposer de locaux aux abords de ce parc. Il me paraît donc tout à fait légitime de commencer par vérifier que les associations qui vont devoir occuper des locaux à cet endroit, trouvaient qu'ils leur convenaient. Nous l'avons vérifié durant la première phase mais, puisque les choses avaient changé, il nous semblait légitime de le vérifier à nouveau. Ensuite, nous irons devant l'ensemble des Lilasiens, y compris « l'Association du parc Lucie Aubrac ».

Je ne sais pas si c'est à nous de nous manifester en premier ou à elle de se manifester en premier. Qui doit lancer les invitations, cela ne me paraît pas être le sujet le plus essentiel. Cependant, je n'ai aucun doute sur le fait que ces citoyens, qui se sont mobilisés de manière souvent très forte en consacrant du temps et en montant en compétences pour disposer d'expertises réelles, seront à nouveau parties prenantes du dialogue qui se nouera autour du projet modifié par les impératifs techniques que j'évoquais.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole, plutôt en revenant sur le cœur de la délibération, c'est-à-dire l'ouverture de crédits ? Je n'en vois pas ; je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est favorable à son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

2. Versement d'une avance sur la subvention 2022 au CCAS.

Je donne à nouveau la parole à Martin DOUXAMI.

Monsieur DOUXAMI.- Cette délibération est en ligne avec la précédente, puisqu'il s'agit d'assurer le fonctionnement du CCAS durant le premier trimestre 2022. De la même manière que pour l'investissement, le budget du CCAS ne sera en effet voté qu'en mars 2022. Pour qu'il puisse continuer à fonctionner lors des mois de janvier, février et mars, nous proposons de voter cette avance de 391 000 €, qui correspond exactement à 25 % de ce que nous avons voté pour l'exercice 2021, en accord avec la réglementation.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup pour cette explication très claire. Appelle-t-elle des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas ; je la mets aux voix. Qui est favorable à l'adoption de cette délibération ? Unanimité, je vous en remercie.

3. Décision modificative n° 3 du budget principal de la Ville des Lilas.

La parole est à nouveau à Martin.

Monsieur DOUXAMI.- C'est une décision modificative très légère, puisqu'il s'agit de réallouer des dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement, avec une simple bascule d'un compte vers un autre. Cela correspond aux travaux en régie, qui sont réalisés en partie par nos personnels et qu'on peut allouer au long terme plutôt qu'au court terme. De ce fait, ils doivent être inscrits dans le compte d'investissement, qui est là pour durer. On a ainsi réalloué 17 000 € du compte de fonctionnement vers le compte d'investissement.

C'est la dernière décision modificative du budget. Je tenais à saluer le fait que nous sommes vraiment très en ligne, cette année, avec ce que nous avons prévu en mars 2021. Il y a eu très peu de décisions modificatives, et souvent à la marge. Encore une fois, on peut souligner la qualité du travail des services dans l'élaboration de ce budget et de sa tenue.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Martin. Je remercie également les services.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Je n'en vois pas ; je vais donc la mettre aux voix.

Qui est favorable à son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

4. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) du 8 juillet 2021.

Si tu me le permets, Martin, avant de te céder la parole, je voudrais dire un mot sur cette délibération qui, au fond, évoque les relations financières entre la Ville des Lilas et Est Ensemble, pour faire un point d'information qui me paraît important pour l'ensemble des élus sur les discussions qui sont en cours, et quasiment achevées, entre les Villes et le Territoire sur la définition de ce qu'on appelle le Pacte financier et fiscal. Ces discussions ont été entamées à l'initiative du Président BESSAC, il y a déjà plusieurs mois, avec un double objectif :

- Le premier, c'est d'interroger la clé de répartition du financement d'Est Ensemble par les différentes Villes ;
- Le deuxième, c'est de trouver les modalités qui permettent d'apporter à Est Ensemble les financements complémentaires dont le Territoire a besoin pour financer à la fois les missions qui lui ont été transférées et l'ambitieux plan pluriannuel d'investissement qui a été adopté par notre Conseil territorial, il y a quelques mois.

Avec Thomas BOQUILLON et l'ensemble des services municipaux et des élus concernés, nous avons mené ces négociations âprement, dans le souci de défendre au mieux les intérêts financiers de la Ville des Lilas. Je crois que nous y avons réussi.

Ce Pacte financier et fiscal aurait dû faire l'objet d'une adoption lors du Conseil territorial du 14 décembre prochain, le dernier de l'année. Ce ne sera pas le cas, parce que le document doit être signé par le Territoire et les neuf Communes qui le composent. Or, vous savez, mes

chers collègues, que les Villes du Pré-Saint-Gervais et de Bondy n'auront sans doute pas de Maire le 14 décembre, puisque les élections municipales ont été invalidées. Au Pré-Saint-Gervais, le deuxième tour aura eu lieu, mais je pense que l'élection du Maire n'aura pas eu lieu avant le 14. Elle devrait avoir lieu le week-end suivant. À Bondy, le processus électoral sera en cours à ce moment-là.

Il ne paraissait pas pertinent de ne pas avoir la signature des neuf Maires ; il a donc été décidé de reporter la signature de ce Pacte financier et fiscal à la rentrée, lorsque tous les exécutifs municipaux seront à nouveau installés ou réinstallés. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler à ce moment-là.

Voilà, je voulais faire ce « cavalier » parce que le Conseil municipal est aussi l'occasion de faire le lien entre ce qui se passe aux Lilas et ce qui se passe à Est Ensemble, d'autant plus qu'une part importante de ce qui se joue aux Lilas se passe désormais à Est Ensemble.

Je te cède la parole, Martin, pour nous présenter le rapport de la CLECT dont nous devons prendre acte.

Monsieur DOUXAMI.- Il s'agit d'un ajustement du premier rapport de la CLECT, qui avait été rendu le 26 janvier 2021. En juillet, on a fait un ajustement seulement sur la fraction du transfert qui est la plus faible. Ce n'est pas celle qui concerne la fiscalité ni les besoins de financement pour l'équilibre de l'Établissement territorial.

Notre part sur cette fraction de transfert passe de 62 000 € à environ 73 000 €, pour un total de dépenses de l'ordre de 6,6 M€ versés à l'EPT chaque année. Cette augmentation de 10 000 € correspond à un service qui va être rendu pour la Ville au niveau de la clause sociale. Je vous rappelle qu'un poste a été créé à mi-chemin entre le Pré-Saint-Gervais et les Lilas, pour aider à la recherche d'emploi et à d'autres actions dans notre territoire. On ajuste donc ce montant pour couvrir cette dépense spécifique à la Ville des Lilas.

C'est seulement pour cet ajustement de 10 000 € que ce rapport est publié, et c'est ce qui nous est proposé d'adopter dans cette délibération n° 4.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant ce rapport ? Il n'y en a pas ; je vais donc mettre aux voix le fait que nous prenions acte de sa présentation.

Y a-t-il des oppositions à l'adoption de cette délibération ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des gens qui ne souhaitent pas participer au vote ? J'en déduis qu'il y a donc unanimité, et je vous en remercie.

5. Accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien des bâtiments communaux – Autorisation donnée au Maire d'engager la procédure de consultation et de signer l'accord-cadre.

Je cède la parole à Christophe PAQUIS pour nous présenter cette délibération.

Monsieur PAQUIS.- Merci, Monsieur le Maire.

Le marché à bons de commande d'entretien des bâtiments communaux, administratifs, culturels, scolaires, sportifs et autres, pour les lots n° 1 et 2, arrive à expiration le 30 juin 2022. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour l'entretien et le nettoyage de ces bâtiments, en incluant les nouveaux équipements, afin de désigner les nouveaux prestataires.

En fait, il apparaît nécessaire d'allotir cet accord-cadre en deux lots, définis ci-après :

- Le lot n° 1 : nettoyage, entretien et opérations exceptionnelles de nettoyage des bâtiments communaux. Ce lot comprend une part forfaitaire relative au nettoyage et à l'entretien des bâtiments, et une part hors forfait à bons de commande relative aux opérations exceptionnelles de nettoyage de ces bâtiments ;
- Le lot n° 2 : nettoyage et entretien de la vitrerie des bâtiments communaux. Ce lot comprend uniquement une part forfaitaire.

Cet accord-cadre à bons de commande sera lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code de la Commande publique. Il sera conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2022 et pourra faire l'objet de trois reconductions tacites

par période d'un an, sans toutefois que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans, soit le 30 juin 2026.

La dépense annuelle est répartie comme suit :

- Lot n° 1 : une part forfaitaire estimée à 650 000 € HT et une part hors forfait à bons de commande, sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum fixé à 21 000 € HT ;
- Lot n° 2 : la part forfaitaire estimée à 24 000 € HT.

Il vous est donc demandé d'approuver le lancement de cette consultation sous la procédure d'appel d'offres ouvert et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le futur accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de nos bâtiments.

Monsieur BENHAROUS.- Merci.

Cette délibération appelle-t-elle des commentaires, appréciations ou jugements ? Ce n'est pas le cas ; je la mets aux voix.

Qui est favorable à l'adoption de cette délibération ? Unanimité, je vous en remercie.

6. Modification en cours d'exécution n° 5 du lot n° 1 de l'accord-cadre n° 17/18 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux.

La parole est toujours à Christophe PAQUIS.

Monsieur PAQUIS.- Il s'agit de modifier l'accord-cadre en cours parce que, comme vous le savez, au sein de l'école Romain Rolland, un ancien appartement de fonction a été transformé en locaux scolaires pour accueillir une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA), depuis la rentrée scolaire 2021. Il faut que ces locaux soient nettoyés comme les autres ; la présente modification en cours d'exécution a pour objet d'augmenter le montant annuel du lot de 3 466,40 € HT, ce qui correspond à une hausse de 2,84 % du montant total initial de l'accord-cadre, toutes modifications en cours d'exécution incluses.

Il vous est donc demandé d'approuver cette modification en cours d'exécution et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Christophe.

J'en profite pour dire à quel point, avec Simon BERNSTEIN qui a la responsabilité de l'éducation, et avec Liliane GAUDUBOIS qui a la responsabilité du handicap, nous sommes heureux d'avoir mené à terme l'ouverture de cette Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme après les dernières vacances de la Toussaint. C'est un projet qu'on porte depuis longtemps, qu'on a mûri depuis longtemps. On le demandait déjà, avec Liliane, Madeline DA SILVA et Guillaume LAFEUILLE, depuis de nombreuses années. On a eu du mal à trouver les bons interlocuteurs, parce qu'ils ont changé. Cela a été compliqué, mais on a fini par arriver à ouvrir cette structure.

La Ville a mis les moyens nécessaires pour doter l'école de locaux adaptés. On en avait imaginé d'autres à un moment, mais ceux-là paraissaient davantage adaptés et on a fait cet effort. Le personnel municipal est aussi mobilisé.

Je veux dire à quel point il a été plaisant, avant l'ouverture de cette structure, de mener le dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative de l'école, avec la directrice qui nous a beaucoup aidés dans la mise en place de cette structure au sein de son établissement, avec l'équipe enseignante, avec les représentants de parents d'élèves qui ont aussi participé à cette démarche. Le personnel communal va aussi devoir être partie prenante de ce projet. Aujourd'hui, cette structure existe et fonctionne bien, et nous en sommes très heureux.

C'est un « cavalier » que je fais, parce qu'il s'agit simplement d'une délibération sur le nettoyage des locaux de cette structure. Cependant, pour qu'on puisse nettoyer les locaux, il faut que la structure existe, et c'est cela dont on est très heureux. On est évidemment heureux aussi de leur nettoyage !

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Je n'en vois pas ; je vais mettre aux voix.

Qui est favorable à son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

7. Attribution du marché d'assurance de la Ville – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché.

La parole est toujours à Christophe.

Monsieur PAQUIS.- C'est également un marché important.

Le marché d'assurance de la Ville et du CCAS arrive à échéance au 31 décembre 2021, c'est-à-dire à la fin du mois. Ce renouvellement est donc nécessaire.

Ce marché d'assurance est divisé en cinq lots :

- Lot n° 1 : assurance incendie, divers dommages aux biens ;
- Lot n° 2 : responsabilité civile générale ;
- Lot n° 3 : flotte automobile ;
- Lot n° 4 : protection juridique pénale des agents territoriaux, des élus et des administrateurs ;
- Lot n° 5 : assurance dommages aux objets d'art et aux expositions.

Le CCAS adhère au groupement de commandes pour l'achat des prestations d'assurance faisant l'objet des lots n° 1 à 4.

Les contrats sont conclus pour une durée maximale de cinq ans avec possibilité de résiliation annuelle pour les deux parties.

À la suite de la publication d'un avis d'appel public à concurrence émis le 3 octobre 2021 dans le *Bulletin officiel*, la Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 29 novembre 2021, a retenu les offres suivantes :

- Pour le lot n° 1 : la société SMACL, pour un montant de 90 222 € HT ;
- Pour le lot n° 2 : la société PILLIOT, pour un montant de 19 828,13 € HT ;
- Pour le lot n° 3 : la société SMACL, pour un montant de 37 630,39 € HT ;
- Pour le lot n° 4 : la société PILLIOT, pour un montant de 990,98 € HT ;
- Pour le lot n° 5 : la société SARRE ET MOSELLE, pour un montant de 137,61 € HT.

Il vous est demandé d'approuver ce marché d'assurance et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Christophe, pour cette présentation très précise.

Cette délibération appelle-t-elle des remarques ou des commentaires ? Je n'en vois pas ; je vais donc la mettre aux voix.

Qui est favorable à son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

8. Avenant n° 1 à la concession de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation des marchés communaux.

Je passe la parole à Guillaume LAFEUILLE.

Monsieur LAFEUILLE.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une mise à jour de notre concession de délégation de service public avec la société SEMACO, qui organise et gère nos marchés forains alimentaires. Vous le savez, nous avons plusieurs marchés aux Lilas : celui du mercredi, celui du dimanche, le marché bio du vendredi en fin de journée, un marché aux Sentes, qui est actuellement suspendu mais qu'on compte bien réactiver une fois que l'emprise des travaux de la RATP le permettra, et le marché qui a été réinstallé il y a quelques semaines place du Vel' d'Hiv'. Les retours, tant des commerçants que des riverains, sont tout à fait positifs.

Initialement, la concession prévoyait que ce marché place du Vel' d'Hiv' devait se dérouler les jeudis, rue de Noisy-le-Sec. Finalement, il a été décidé que ce marché se déroulerait les samedis matin sur la place du Vel' d'Hiv'. Il convient donc de modifier la concession avec notre délégataire ; c'est ce qui vous est proposé par cet avenant.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

On est très heureux aussi d'avoir pu réinstaller ce marché, comme on s'y était engagé au moment de la réhabilitation de cette place dans le cadre du budget participatif. On avait évoqué le fait qu'en lien avec cette réhabilitation, il faudrait en faire un lieu de vie et y installer un marché. On a mis un peu de temps pour y arriver, parce que ce n'est pas simple, mais on y est arrivé, notamment grâce à l'action menée par Guillaume LAFEUILLE. On en est très heureux, parce que cela semble répondre à un besoin des habitants du quartier. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Hélène BERTHOUMIEUX.

Madame BERTHOUMIEUX.- C'est une simple demande de précision. Vous avez dit que c'était passé du jeudi dans la rue de Noisy-le-Sec au samedi matin sur la place du Vel' d'Hiv', mais je n'ai pas compris ce qui a induit ce changement sur lequel on vote.

Monsieur LAFEUILLE.- Initialement, il y a quelques années – voire plusieurs dizaines d'années – existait un marché rue de Noisy-le-Sec, aux Lilas, qui se tenait le jeudi matin. Il était toujours prévu, dans la convention que nous avons avec le prestataire, que ce marché se tenait rue de Noisy-le-Sec les jeudis matin. Le fait est que la réinstallation et le réaménagement de la place du Vel' d'Hiv' ont permis de déplacer ce marché sur cette place. En concertation avec le prestataire et les commerçants, il a été décidé de le tenir le samedi matin. Il s'agit donc simplement d'adapter la convention avec le prestataire en modifiant le lieu et la date.

Monsieur BENHAROUS.- Je précise également que cela peut paraître surprenant qu'on n'ait jamais enlevé de la convention de délégation un marché qui n'existait plus dans les faits, mais c'était justement pour nous permettre de le réinstaller si jamais nous souhaitions le faire. De la même manière, dans la convention, figure toujours le marché du quartier des Sentes, qui ne se tient plus du fait des travaux du métro. On l'a maintenu dans la délégation afin que, le jour où nous souhaiterons le remettre en place, cela nous soit dû par l'entreprise délégataire. Hélène, je te cède la parole, puis je crois que Brigitte BERCERON voudrait la prendre ensuite.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci beaucoup. De ce fait, qu'est-ce qui vous a poussé à changer le jour et le lieu ? Il me semble que cela change pas mal de choses...

Monsieur BENHAROUS.- Le lieu, c'est la réhabilitation de la place du Vel' d'Hiv', qui était configurée auparavant de telle manière qu'on ne pouvait pas y accueillir un marché. C'est désormais possible, avec la requalification et la piétonnisation d'une partie de la place, son verdissement, etc. Le jour, c'est le fruit de discussions avec les habitants du quartier, qui semblaient davantage intéressés par un marché ayant lieu le samedi matin plutôt qu'à un autre moment de la semaine. C'est cela qui nous a conduits à ce choix. Je te laisse compléter, Guillaume.

Monsieur LAFEUILLE.- C'est exactement cela : quand nous avons discuté avec les riverains et les commerçants, ils nous ont dit qu'ils avaient une préférence pour le samedi matin.

Monsieur BENHAROUS.- Je crois donc que Brigitte BERCERON souhaitait prendre la parole.

Madame BERCERON.- Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais simplement avoir une précision sur le vote qu'on doit faire. Est-ce qu'on parle également du marché des Lilas, du Garde-Chasse et de celui des Sentes ? Dans la note de présentation, on nous précise qu'on doit voter pour une concession de délégation pour l'ensemble des marchés. Il s'agit bien de cela, et pas simplement de la place du Vel' d'Hiv' ?

Monsieur BENHAROUS.- Tout à fait, mais le reste de la concession n'est pas modifié, à l'exception de ce qui concerne la place du Vel' d'Hiv'. La seule modification qui intervient par rapport à ce qui était en vigueur jusque-là, c'est ce qui concerne la place du Vel' d'Hiv' ; le reste est inchangé dans la concession de délégation.

Madame BERGERON.- D'accord. La concession, qui est de 12 ans, est donc en cours ?

Monsieur BENHAROUS.- Tout à fait.

Madame BERGERON.- D'accord. Quand a-t-elle commencé et quand doit-elle se terminer ?

Monsieur BENHAROUS.- Elle se termine 12 ans après son commencement ! *(Rires)* Je m'en sors comme je peux, mais je vais demander à Guillaume de vous donner ces précisions.

Monsieur LAFEUILLE.- C'est une convention de 12 ans que nous avons votée le 1^{er} septembre 2019. Elle doit donc durer jusqu'au 31 août 2031.

Madame BERGERON.- Je me permets de continuer pour préciser trois points qu'on a vus en commission, avec Guillaume.

Premièrement, on a demandé aux services quels étaient les tarifs du concessionnaire ; ils nous les ont gentiment transmis. En fait, je vois apparaître un barème des prix pratiqués par notre concessionnaire, qui est quand même relativement élevé, d'autant plus qu'il ne se charge ni de l'entretien et de la propreté des stands, puisque c'est aux commerçants de le faire. Aux Lilas, pour 8 m linéaires, on est à 140 € de prix de location, alors que ce qui se pratique dans le département serait plutôt de 103, 128 ou 116 € pour Bondy et Noisy-le-Sec. J'ai également demandé les prix pratiqués dans un département proche, à Maisons-Alfort ou à Brunoy : ils sont effectivement plus proches de 140 €. Notre marché s'avère donc être quand même cher à la location.

Je voulais aussi préciser que le concessionnaire a également à sa charge les travaux d'entretien du bâtiment du marché. Il est intervenu sur le mur pour ouvrir une baie. On en a parlé avec Guillaume : on est d'accord pour dire que cela a été fait d'une manière totalement peu professionnelle. Cette ouverture faite dans le mur est en effet plus que « trash » pour le marchand d'huîtres. Cela doit être repris.

Je m'inquiète également pour les travaux de réfection de la toiture. Je vous alerte, Monsieur le Maire, sur le fait que je pense qu'il serait important de cadrer ces marchés de travaux. On a vu avec Guillaume qu'il y a un cadrage administratif, mais je pense que pour les travaux, il faut absolument que la Ville ait un regard. Le mur n'est déjà pas terrible, mais si le délégataire intervient de la même manière pour la toiture, cela risque d'être compliqué !

Troisièmement, on a vu aussi qu'il n'y avait pas de collecte des invendus. Ce serait pas mal de se mettre en rapport avec une association pour que la SEMACO puisse lui transmettre les invendus.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BENHAROUS.- Concernant les invendus, je suis parfaitement d'accord. On le fait de manière ponctuelle. On a fait une belle « disco soupe » avec Est Ensemble, il y a quelques semaines, qui a très bien fonctionné, mais je suis d'accord pour dire qu'il faut pérenniser cela. Il faut trouver les associations qui peuvent gérer les importantes quantités d'invendus qu'il y a sur le marché des Lilas. Il faudrait aussi y associer les commerces alimentaires. En tout cas, sur le principe, je partage parfaitement cela, et c'est quelque chose sur lequel on travaille avec Christophe PAQUIS notamment.

Concernant les travaux, la Ville a évidemment un droit de regard. La Direction générale des Services techniques et la Direction des Bâtiments passent leur temps à inspecter le marché, comme n'importe quel autre bâtiment communal, et à rappeler au délégataire ses obligations. Concernant les tarifs, ce sont ceux pratiqués par la SEMACO. Je pense qu'ils sont calculés en fonction d'un ensemble qui comprend la durée de la convention, l'importance des travaux prévus, etc. C'est tout cela qui donne les tarifs.

En 2019, il y a eu plusieurs offres de délégataires qui ont pu être soumises. C'est la Commission d'appel d'offres de l'époque qui a choisi en fonction de son analyse de ces offres. Je n'étais pas partie prenante de cette Commission d'appel d'offres ; je n'ai donc aucun souvenir des tarifs proposés par les autres délégataires qui étaient candidats et concurrents,

mais j'imagine que cela a été un critère de choix déterminant. Je ne pourrais pas en dire plus parce que je ne le sais pas.

Madame BERGERON.- Merci pour votre réponse. Simplement, vu ce qu'on voit sur les tarifs pratiqués, je pense qu'on peut être un peu plus exigeant avec le délégataire sur ces différents points, tout en restant évidemment dans le cadre de son marché. On pourrait peut-être exiger un peu plus d'entretien, la prise en compte de la collecte des invendus, et que les travaux soient un peu mieux réalisés.

Monsieur BENHAROUS.- Il y a différentes choses. On ne peut pas exiger d'un prestataire quelque chose qui ne figure pas dans la convention qu'on a signée avec lui, mais on peut être dans la discussion.

Pour ce qui relève de ses obligations, le niveau d'exigence doit évidemment être très élevé. Je peux vous dire, vu la relation avec les Services techniques, avec la Direction des Bâtiments et avec la Direction générale des Services techniques, ou avec les Services de la Vie économique, que je ne pense pas que notre prestataire considère que ce qui nous caractérise, c'est notre manque d'exigence. Il considérerait même plutôt le contraire, parce qu'on a plutôt tendance à être tenace dans les exigences qu'on a vis-à-vis de lui.

Je partage le fait qu'avec lui, comme avec n'importe quel autre prestataire de la Ville, à partir du moment où on représente le service public, on se doit d'être à un très haut niveau d'exigence. C'est ce qu'on essaye de faire.

Monsieur DURAND.

Monsieur DURAND.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce sont des interventions qu'on gardait pour le point n° 15 mais, puisqu'on aborde le sujet, autant le déflorer maintenant jusqu'au bout. Je vais donc également faire quelques remarques.

La délégation a une durée de 12 ans, jusqu'en 2031 si je ne m'abuse. D'ici là, on ne pourra donc pas revenir à un changement, par exemple une remunicipalisation de la gestion du marché. C'est assez regrettable à mon avis, d'une part parce qu'on a maintenant une manager de centre-ville qui fait du bon travail, parce que se réapproprier tout ce qu'on peut, ce n'est jamais une mauvaise chose et, d'autre part, parce que la SEMACO... Au-delà des tarifs du linéaire, qui ne sont pas non plus complètement « délirants » pour notre ville, et qui n'ont pas d'impact sur les prix pratiqués sur le marché des Lilas, qui sont assez élevés par rapport à d'autres marchés comme celui de Romainville, il y a des frais de siège extrêmement élevés qui apparaissent dans le rapport. Les frais annexes seraient certainement mieux dépensés si nous étions en gestion propre.

J'ai également une question. Si on ne peut pas revenir sur cette délégation pendant 12 ans, est-ce que le cahier des charges, le contenu de ce qu'on attend de la SEMACO, peut être revu régulièrement ou non ?

Monsieur BENHAROUS.- Il faudrait que je vérifie auprès du Service juridique mais j'imagine que, comme pour n'importe quelle convention de ce type, un avenant est possible à partir du moment où il est accepté par les deux parties, c'est-à-dire la Ville et le délégataire.

Guillaume.

Monsieur LAFEUILLE.- Je ne pensais pas qu'on partirait directement sur l'ensemble de la gestion des marchés, puisque c'est le point n° 15 qui porte sur le rapport de la SEMACO. On aura déjà largement ouvert le débat.

Ces questions ont été traitées en commission et ici, mais je voudrais revenir sur la DSP. Je peux vous dire que c'est quand même un très gros travail que d'installer un marché et des commerçants. Ce prestataire est capable tous les dimanches, les mercredis, les vendredis en fin de journée et, désormais, les samedis, de venir gérer l'installation et de percevoir les frais. C'est la seule DSP de la Ville, et je la trouve justifiée, parce que c'est quand même un travail assez spécifique. Je discute parfois avec la SEMACO, quand un stand se libère, pour lui dire ce qu'on aimerait trouver parce que cela manque sur le marché. Je ne suis pas sûr qu'en interne, malgré toutes les qualités de la manager de ville qu'on a, on puisse réaliser ce type de travail.

Monsieur BENHAROUS.- Je ne m'attendais pas à ce que cette délibération suscite un débat pareil, mais c'est bien ; c'est la richesse du Conseil municipal. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas ; je vais donc la mettre aux voix. Qui est favorable à son adoption ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Je vous remercie.

9. Modification en cours d'exécution n° 1 des lots n° 1 et n° 2 de l'accord-cadre n° 26/19 relatif à la fourniture de produits d'entretien, accessoires et petits matériels pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Ce point nous est présenté par Christophe PAQUIS.

Monsieur PAQUIS.- Cet accord-cadre à bons de commande a été conclu le 13 mars 2020, en pleine période de pandémie, pour un montant maximum initial de 78 000 € HT. La pandémie mondiale de la COVID-19 a entraîné des ralentissements d'activité, des fermetures temporaires ou définitives dans de nombreuses usines, engendrant une forte dégradation du niveau de production mondiale de matières premières, ainsi que de leurs coûts, et un allongement des délais de livraison. Ce phénomène a pour conséquence une augmentation mondiale du prix de nombreuses matières premières, comme le carton (+ 20 %), le plastique (+ 49 %), le bois (+80 %) ou encore le fret maritime, qui a explosé à 900 %.

Cette augmentation des prix se répercute directement sur les coûts de la production de la société HDK, de façon inhabituelle. Le cahier des clauses administratives particulières de l'accord-cadre qui lie la Ville des Lilas avec la société HDK, dispose qu'une révision des prix annuelle est possible au regard de l'évolution des prix du catalogue public du fournisseur, dans la limite de 3 % par an au maximum.

Consciente du contexte actuel exceptionnel et des difficultés rencontrées par la société HDK, la Ville des Lilas accepte exceptionnellement de permettre une révision des prix supérieure à 3 % pour l'année 2022. Sans révision de ces prix, les chances d'un défaut de la société et d'une fin anticipée du marché sont importantes. Or, au vu du contexte actuel particulier, une nouvelle mise en concurrence conduirait très certainement à contractualiser des conditions financières moins avantageuses pour la Ville.

Il vous est donc proposé d'approuver cette modification en cours d'exécution pour répondre aux besoins des services, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci.

Cette délibération appelle-t-elle des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix.

Qui est pour son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

II – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

10. Avenant n° 1 à la convention de financement et de partenariat dans le cadre de la seconde édition du budget participatif – Association « Jeux dés en bulles ».

La parole est à Simon BERNSTEIN.

Monsieur BERNSTEIN.- Merci, Monsieur le Maire.

L'association « Jeux dés en bulles » a été lauréate dans le cadre de la seconde édition du budget participatif pour la mise en place d'une ludothèque éphémère à l'école Calmette. Le projet déposé par l'association vise à mettre en place un service de prêt de jeux éphémère dans cette école, avec la délivrance de conseils et explications des règles du jeu pendant quatre demi-journées par mois, à partir d'un fonds de plus de 400 jeux et jouets, et à mettre en place huit séances d'initiation aux jeux pour les classes de l'école Calmette, ainsi que neuf séances d'initiation aux jeux pour tout public.

Une convention de partenariat et de financement a été passée entre la Ville et l'association, fixant les modalités d'intervention de cette dernière en juillet.

Au vu des économies réalisées par rapport au budget prévisionnel, notamment sur l'achat de mobiliers et de jeux, il a été décidé, sur proposition de l'association, d'augmenter le nombre de séances d'initiation aux jeux proposées aux écoliers et de l'ouvrir à d'autres écoles lilasiennes. Pour cela, il est proposé d'intégrer un avenant à cette convention, permettant d'en modifier l'article 2, qui fait mention de l'organisation de ces séances d'initiation.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention, permettant l'augmentation du nombre de séances d'initiation aux jeux proposées pour les écoliers lilasiens, et permettant l'accès à ces séances à d'autres écoles lilasiennes.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Simon.

Cette délibération appelle-t-elle des remarques ou des prises de parole ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix.

Qui est favorable à son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

11. Création du Comité consultatif lilasien.

Je vous rapporte ce point, en l'absence de Mathias GOLDBERG qui l'aurait fait bien mieux que moi.

Vous le savez, mes chers collègues depuis plusieurs années désormais, et en particulier depuis juillet 2020, nous avons l'ambition de développer aux Lilas des outils de démocratie participative. Je pourrais en citer plusieurs, ainsi que les nombreuses initiatives que nous avons prises en la matière, ne serait-ce que récemment, comme le budget participatif, le droit d'interpellation citoyen, la refonte des Conseils de quartier, et bien d'autres encore. Pour nous, ces dispositifs ne découlent pas d'un effet de mode. Ils sont liés à notre conviction profonde qu'ils sont la meilleure réponse à apporter à la crise terrible que connaît notre démocratie représentative, crise dont les conséquences pourraient finir par être dramatiques si nous ne nous en préoccupons pas et si nous ne mettons pas tout en œuvre pour la résorber.

Au fond, même s'ils sont différents les uns des autres, ces dispositifs portent tous la même ambition : donner envie aux Lilasiennes et aux Lilasiens, notamment à celles et ceux qui sont les plus éloignés du débat public, de s'y investir et d'y participer. Nous sommes convaincus que la diversité des dispositifs que nous proposons, favorisera le fait que chacune et chacun pourra au moins en trouver un correspondant à ses aspirations.

Celui dont il est question ici, c'est le Comité consultatif lilasien, qui s'inscrit dans cette ambition et qui répond à cet objectif. En quelques mots, il s'agit de constituer un panel d'une vingtaine ou d'une trentaine de Lilasiens, qui seront tirés au sort et représentatifs de la population des Lilas, pour leur demander de travailler ensemble, accompagnés par les services municipaux et par des experts, sur des sujets qu'ils auront choisi d'aborder, pour élaborer des propositions permettant de nourrir la réflexion des élus et visant à se traduire, le cas échéant, en décisions et en actes.

Pour cette première édition, nous proposons que ces Lilasiennes et ces Lilasiens réfléchissent aux moyens de faire des Lilas une ville encore plus inclusive, qui favorise la mixité, qui lutte contre les discriminations, qui encourage la participation citoyenne de toutes et de tous. Cette thématique, nous l'avons choisie non pas parce que la Ville des Lilas a du retard en la matière, bien au contraire. Nous sommes assez souvent en pointe et exemplaires sur le sujet. Elle nous a semblé pertinente, prégnante, à l'heure où le débat politique national semble de plus en plus dominé par le repli sur soi, par l'exclusion de l'autre, dès lors qu'il apparaît comme différent. Je ne doute pas, d'ailleurs, qu'au sein de cette assemblée, malgré nos appréciations différentes du débat politique national, nous soyons toutes et tous inquiets de cette évolution de notre politique nationale, et que nous cherchions à la combattre.

Ce panel de Lilasiennes et de Lilasiens devra formuler dix propositions pour rendre la Ville des Lilas encore plus inclusive. Dans les six mois qui suivront la fin des travaux de ce Comité consultatif lilasien, nous devons dire et justifier quelles sont les propositions que nous retenons et celles que nous ne retenons pas. Cela pourra bien évidemment faire l'objet d'un débat lors d'un Conseil municipal ; ce sera d'ailleurs sans doute le cas.

Je termine en disant que pour la mise en œuvre de ce nouvel outil de démocratie participative, la Ville se fera accompagner par un partenaire extérieur spécialisé dans les sujets de démocratie participative.

C'est donc la création de ce Comité consultatif lilasien que cette délibération vous propose d'avaliser, ainsi que les grands principes de son fonctionnement.

Je ne doute pas que cette délibération suscitera des interventions ; je donne donc la parole à qui veut la prendre. Frédérique SARRE, je m'en doutais ; je ne voulais pas le faire d'autorité, mais j'avais un pressentiment ! (*Rires*)

Madame SARRE.- J'ai une question tout à fait naïve : dans quelle mesure la présentation qui est faite du fonctionnement du Comité dans la note de présentation, est complètement figée ou peut évoluer ?

Monsieur BENHAROUS.- Tout peut toujours évoluer. Rien n'est figé ad vitam aeternam. Je crois que, lorsque des Lilasiens s'engagent dans un projet, il est normal qu'on leur présente le mode de fonctionnement dudit projet. À un moment, il fallait bien figer les choses, mais le débat lors du Conseil municipal de ce soir, voire dans les jours ou les semaines à venir, pourra sans doute amener à des évolutions. Je ne veux pas répondre à la place de Mathias GOLDBERG mais, en général, notre attitude ne consiste pas à dire : « On vote, c'est comme ça et ça ne bouge plus ! ». Elle consiste plutôt à dire : « On vote mais on discute et, s'il y a des changements à apporter, on le fait ».

Madame SARRE.- D'accord ; de ce fait, je vais essayer de montrer constructive !

Monsieur BENHAROUS.- Mais je n'ai aucun doute sur le fait que ce soit toujours le cas !

Madame SARRE.- Je vais essayer de faire court, mais je voudrais aborder quatre petits points.

Premièrement, je pense qu'il serait bien de préciser dans la note – ou, en tout cas, de nous le préciser – que les membres du Conseil municipal obtiendront les éléments d'information qui seront donnés au Comité consultatif lilasien, et qu'ils auront également accès au compte rendu de leurs discussions. Pour moi, la démocratie participative est vraiment complémentaire de la démocratie représentative, et il est bien qu'on ait le même degré d'information. Je ne doute pas, dans les faits, que vous en ayez l'intention, mais je pense qu'il serait pas mal de le préciser à un endroit.

Deuxièmement – c'est vraiment une appréciation personnelle – je trouve que le thème qui est choisi pour le premier Comité consultatif est extrêmement flou. On va demander à des Lilasiens, néophytes pour beaucoup sur les questions politiques et techniques, de résoudre un problème extrêmement vaste. Je trouve que cela mériterait d'être précisé. Il est toujours plus facile d'aborder ce type de démarche sous l'angle d'un chantier, avec des objectifs qui sont donnés, pour ne pas laisser les gens dans un flou général. Moi-même, je serais bien embêtée pour faire des propositions de but en blanc. Y compris en comptant qu'ils auront quatre mois, je trouve cela vraiment trop large.

Troisièmement, le processus de codécision est quand même très « light », à ce stade. Ne pourrait-on pas le « muscler » ou, en tout cas, envisager de le faire ? Je ne sais pas si vous connaissez l'échelle de la participation citoyenne qui a été créée par une sociologue appelée Sherry ARNSTEIN. Elle compte quatre niveaux de participation citoyenne. Ce que vous proposez, c'est au niveau du symbolique. Je pense donc que c'est un endroit qu'on pourrait « muscler » en leur donnant plus de pouvoir dans la codécision, peut-être pas tout de suite puisque cela peut être une première expérience. En tout cas, c'est à réfléchir.

Quatrièmement, c'est un point très important qui est inscrit dans la délibération et qui fera que, malheureusement, je voterai contre si on le maintient, alors que je suis pour la démarche de la participation citoyenne : le tirage au sort se fait sur la base des listes électorales. Il y a 18 670 personnes de plus de 15 ans dans la ville. Les listes électorales comptent 14 380 personnes. Cela veut dire qu'on exclut d'emblée plus de 4 000 Lilasiens. On exclut les étrangers, on exclut les non-inscrits, on exclut les 16-18 ans. Or, ce sont vraiment les personnes vers lesquelles il faut aller pour faire ce type de démarche. Je pense qu'il est extrêmement important de changer ce point, qui annule en grande partie les effets bénéfiques que peut avoir ce type de démarche.

Monsieur BENHAROUS.- Pour apporter des éléments de réponse à rebours, en commençant par le dernier point qui a été évoqué, je suis assez d'accord. Je suis même plus qu'assez d'accord : je suis d'accord avec ce qui a été dit concernant le panel. La difficulté, c'est la capacité à le faire. Nous ne disposons pas de l'équivalent de la liste électorale pour les Lilasiens de 16 à 18 ans. On doit disposer d'une liste des étrangers de nationalité européenne, puisqu'ils votent pour les élections européennes ou municipales, mais pas des étrangers extra-européens. Il y a sans doute des dispositifs à imaginer...

Madame SARRE.- Si je peux me permettre, je me suis renseignée. En fait, on peut tout à fait obtenir des listes anonymisées des opérateurs téléphoniques, des fournisseurs d'énergie, de la CAF, etc., sous réserve de l'autorisation de la CNIL. Si elle donne son autorisation, on peut avoir accès à ces fichiers et obtenir des informations. Si vous voulez vous rapprocher d'elles, les villes de Gennevilliers et de la Courneuve l'ont fait. C'est donc tout à fait envisageable.

Monsieur BENHAROUS.- En tout cas, je retiens l'idée. On verra comment on peut concrètement modifier les choses. Il faudra trouver les voies et les moyens de ne pas exclure de ce dispositif les Lilasiens de 16 à 18 ans et les personnes n'ayant pas la nationalité française.

Concernant la nécessité de « muscler » le processus de codécision, je partage aussi la préoccupation exprimée. Je ne veux pas non plus que nous tombions dans l'écueil qui consiste à dire, comme cela a par exemple été fait au niveau national pour la Convention citoyenne pour le climat, qu'on reprendra telles quelles les propositions qui vont être faites pour, ensuite, décider de ne pas les reprendre complètement. Je préfère aller dans l'autre sens, en disant que c'est un Comité consultatif et que nous nous engageons à étudier l'ensemble des propositions. Si on met en place cet outil, ce n'est pas pour ne pas écouter ce qui va nous être dit, mais je ne veux pas prendre l'engagement de respecter l'ensemble des propositions qui seront faites. Je trouve en effet que le pire, en termes de participation citoyenne, c'est trahir le mandat que nous nous sommes donnés à nous-mêmes.

Concernant le fait de savoir si le thème est flou ou large, je trouve plus large que flou. Il ne s'agira pas, pour tous les citoyens qui seront là, de s'emparer de l'ensemble des composantes de ce thème, mais peut-être de choisir quelle est la partie du thème sur laquelle ils ont davantage envie de travailler : la ville plus inclusive en termes sociaux, par rapport au handicap, par rapport à l'égalité, par rapport à la lutte contre les discriminations. Nous avons défini un thème large pour qu'ils aient la liberté de le rétrécir s'ils le souhaitent, et de se pencher sur tel aspect plutôt que tel autre. Nous avons choisi celui-là mais d'autres auraient pu être choisis. On pourra d'ailleurs imaginer que l'évolution du dispositif, c'est qu'il y ait une première phase de ce Comité consistant à définir le thème sur lequel il a envie de travailler. L'idée est aussi de lancer les choses et de laisser davantage d'autonomie et de liberté à ce Comité au fur et à mesure des différentes éditions.

Quant à la nécessité pour les membres du Conseil municipal de disposer des mêmes éléments d'information et du compte rendu des décisions, pour moi, démocraties participative et représentative doivent fonctionner ensemble et de pair. L'une nourrit l'autre ; cette demande est donc tout à fait légitime. Je me retourne vers l'administration pour demander, si on souhaite modifier les choses dans le sens qui a été évoqué, si on peut le faire en séance ou si c'est trop compliqué...

Intervention hors micro.

On ne va pas adopter ici une modification de l'article 2 qui pose question, qui serait ensuite infirmée par les faits, mais on va acter le principe de l'élargissement du « corps électoral » de ce Comité. Dans les jours qui viennent, on va regarder comment traduire concrètement cet élargissement.

Y a-t-il d'autres interventions ? Toujours Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- Pardon ; après, j'arrête !
Sur le principe, cela veut dire que ce sera inscrit, que c'est une modification que vous vous engagez à faire ?

Monsieur BENHAROUS.- Je ne vois en effet pas de difficulté à cela.

Madame SARRE.- D'accord ; c'est pour comprendre ce qu'on va voter.

Je répète que j'ai vérifié ce point : il faut simplement demander une autorisation de la CNIL et c'est tout à fait faisable.

Concernant le flou ou la largesse du sujet, si l'objet du Comité consultatif était, par exemple, de réaménager un quartier, c'est-à-dire quelque chose de très concret et beaucoup plus tangible, je pense que la démarche aurait vraiment ses vertus. Là, cela peut tomber dans quelque chose de peu satisfaisant... On verra !

Concernant la codécision et la participation, je suis absolument d'accord avec vous, Monsieur le Maire, sur le fait qu'il ne s'agit pas de s'engager pour tout ; ce serait idiot. En revanche, il y a des processus qu'on peut imaginer, tel que soumettre au vote des Lilasiens un certain nombre de choses. Il y a des mesures possibles pour permettre aux citoyens qui auront fait cela, d'être vraiment codécisionnaires de tout cela. Je n'ai pas forcément creusé cet aspect-là, mais je pense qu'il y a moyen de faire en sorte que ce ne soit pas simplement : « Ils nous proposent et on dispose ».

Monsieur BENHAROUS.- Sans doute. Sans vouloir faire s'éterniser le débat, je suis assez d'accord sur le fait qu'il y a aussi la capacité à mobiliser des citoyens sur des projets très concrets d'aménagement à l'échelle du quartier. C'est l'ambition que nous avons pour nos Conseils de quartier. Nous sommes progressivement en train de les faire évoluer pour aller dans cette direction. C'est peut-être au sein de ces Conseils que pourront se former des groupes d'habitants de chaque quartier. Tel que nous menons ces instances avec Mathias GOLDBERG, il y a une partie où on invite les participants à nous dire quels sont les projets qu'ils ont envie de porter pour leur quartier. L'idée est de voir si, dans chaque quartier, il y en a un ou deux qui apparaissent, et de les co-construire avec eux. Je partage donc votre sentiment, mais il faudrait peut-être plutôt le mettre en œuvre dans le cadre des Conseils de quartier que dans celui de ce Comité consultatif. L'important, c'est que cela se fasse ; peu importe dans quelle instance.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur cette délibération ? Il n'y en a pas ; je la soumets donc aux voix, avec la modification de principe concernant le corps électoral, qu'on traduira dans les faits. On vous donnera évidemment le texte précis lorsque nous l'aurons défini.

Qui est favorable à son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

12. Attribution de 16 bourses « Student » – Budget participatif 2020.

Je donne la parole à Moussou NIANG.

Madame NIANG.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une bourse à destination des étudiants boursiers habitants aux Lilas, qui a été approuvée lors du dernier Conseil municipal. Cette attribution fait suite au choix des Lilasiens dans la seconde édition du budget participatif. Elle permettra aux lauréats de financer des frais et achats liés aux études, tout en favorisant l'engagement citoyen à travers la réalisation de soutien scolaire, l'entraide, le soutien aux jeunes en difficulté. Ces heures de soutien seront organisées en partenariat avec le Service Jeunesse, le « Secours populaire » et l'association « California kids ».

16 bourses ont été attribuées : 7 bourses de 300 € contre 12 heures de bénévolat, 9 bourses de 600 € contre 24 heures de bénévolat.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces bourses. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Hélène BERTHOUMIEUX.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci, Monsieur le Maire.

Plusieurs choses nous interrogent dans cette bourse « Student » dans laquelle la Ville des Lilas s'est engagée. Ce n'est pas forcément aux municipalités d'aider les étudiants boursiers

à mener à bien leurs études ; elles n'ont peut-être pas les capacités pour le faire. Si, à un moment donné, elles décident de s'engager là-dedans, ce qui est tout à leur honneur, on est assez gêné par le fait d'évaluer ces boursiers, d'en sélectionner certains et d'en rejeter d'autres, de donner à certains 600 € et à d'autres 300 €, bref de se positionner en jury du mérite des étudiants boursiers à avoir droit à cela pour poursuivre leurs études.

J'ai bien compris que ce n'est pas la Municipalité qui a imaginé ce protocole mais je trouve que, d'un point de vue éthique, il m'interroge. Je trouve cela très noble et très utile d'aider les boursiers à poursuivre leurs études, si possible sans travailler. C'est en effet de notoriété publique, c'est connu et évalué : le travail étudiant est vraiment un frein à la réussite scolaire. À partir du moment où on s'engage dans l'aide aux étudiants, je pense que c'est d'autant mieux de le faire sans leur demander forcément une contrepartie. 24 heures de soutien scolaire pendant un semestre, ce n'est pas négligeable, quand même.

Bref, il y a plusieurs choses qui nous interrogent dans ce dispositif. Encore une fois, ce n'est pas la Ville qui l'a imaginé. On l'a reçu mais, puisqu'on le fait, cela pose question sur certains points, je trouve.

Ma question, c'est qu'après avoir fait ce projet cette année, est-ce qu'on va le refaire après et réattribuer ces bourses ? On voit que les étudiants en ont besoin ; va-t-on le refaire ou non ? La Ville réfléchit-elle pour le pérenniser ?

Monsieur BENHAROUS.- Le budget participatif nous engage pour une édition, dans le cadre fixé en l'occurrence par la porteuse de projets, que l'on a tenté de respecter dans un dialogue avec elle, parce qu'il y a des choses qui peuvent gêner les uns et les autres, ici, et qui nous ont interrogés aussi. À un moment, c'est aussi le jeu que les gens soient responsables du projet qu'ils portent.

S'il devait y avoir une seconde édition, ce projet ne serait plus dans le cadre du budget participatif. À mon avis, on décidera de le maintenir ou non en fonction, d'abord, du bilan qu'on en tirera. Si cela répond à un vrai besoin, on se posera forcément la question de son maintien. La seule différence, c'est qu'on le maintiendra dans le cadre d'un dispositif qui deviendra municipal ; on ne sera alors plus tenu par le projet porté par qui que ce soit, et on portera un projet municipal.

Madame BERTHOUMIEUX.- Là, cela a eu lieu. Si j'ai bien compris, 17 personnes se sont manifestées, mais une personne n'a pas été sélectionnée parce que cela ne correspondait pas ; ce n'était donc pas vraiment un rejet.

Monsieur BENHAROUS.- Exactement.

Madame BERTHOUMIEUX.- A-t-on une idée du panel de personnes qui pourraient être intéressées ? Pourrait-on le financer ou non ? Je trouve qu'à partir d'un budget participatif, on pourrait envisager d'avoir quelque chose de pérenne, dont on pourrait se féliciter. Là, on a déjà quelques éléments pour un premier bilan.

Monsieur BENHAROUS.- Ce qu'on ignorait totalement, c'était le besoin et notre capacité à l'identifier. On ne dispose pas encore aujourd'hui d'éléments tout à fait fiables. On sait qu'il faut que l'information passe et qu'il y a sans doute des gens qui ne l'ont pas encore eue. Au fur et à mesure, il y aura sans doute de nouvelles demandes. D'ailleurs, une deuxième session est prévue pour les gens qui n'auraient pas eu l'information tout de suite. C'est le travail qu'on va faire cette année : diffuser l'information au maximum. Cela nous permettra, d'abord, de soutenir le plus d'étudiants possible dès cette année et, surtout, d'évaluer le besoin. En fonction de cela, nous réfléchirons à la pertinence d'un dispositif municipal adapté à ce besoin et à la forme qu'il doit prendre.

Je ne peux pas répondre autrement qu'en disant qu'on a lancé un appel au travers d'une communication qu'on a voulu la plus large possible. Je crois qu'il y a même eu des bâches qu'on a installées partout dans la ville pour appeler les étudiants concernés à se manifester. On en a évidemment mis dans les structures dédiées à la jeunesse, au Service Jeunesse, au Kiosque, etc. Voilà les dossiers qui nous ont été soumis. Je ne dis pas que c'est l'ensemble des dossiers qui pourraient nous être soumis ; il y en a sans doute d'autres. On va donc continuer à faire ce travail d'information au fur et à mesure des mois, et en tirera le bilan à la fin du dispositif.

Allez-y, Madame BARBET.

Madame BARBET.- Pour permettre un bilan peut-être plus complet, qui ne soit pas simplement dirigé vers les étudiants bénéficiant d'une bourse, même si je trouve cela très bien, il faudrait dire combien de jeunes cela la touche en termes de soutien. Cela a-t-il permis, par exemple, de toucher 10 jeunes de plus qui ont bénéficié de ce soutien scolaire, ou 20, ou 30 ? Cela montrerait que cela n'est pas que les étudiants mais aussi les jeunes qui bénéficient de ce soutien.

Monsieur BENHAROUS.- On pourrait aussi dresser ce bilan pour savoir combien de jeunes ont pu bénéficier de l'intervention de ces étudiants dans le cadre du soutien scolaire. C'est trop tôt pour l'instant, mais on pourra le savoir quand on sera arrivé au terme de ce dispositif.

Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole ; je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est favorable à son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

13. Adhésion à l'association « Seine-Saint-Denis Tourisme ».

La parole est à Guillaume LAFEUILLE.

Monsieur LAFEUILLE.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'approuver l'adhésion de la Ville et la désignation d'un représentant au sein de l'association « Seine-Saint-Denis Tourisme », qui est une structure de développement de la politique touristique du département, mettant notamment en réseau les acteurs du territoire et permettant l'émergence de nouveaux projets. Il nous est apparu opportun d'y adhérer, notamment au vu de la forte activité mémorielle de la Ville, ou encore d'un lieu comme le Fort dit de Romainville, représentant un intérêt patrimonial majeur pour la ville des Lilas.

Vous l'avez vu dans la note de présentation et dans la délibération : l'adhésion représente, pour notre strate, 300 €.

Nous devons aussi nous prononcer sur le représentant de la Commune au sein de cette association. J'ai l'honneur de porter la candidature de notre collègue et ami, Christian LAGRANGE, pour représenter la Ville dans cette instance.

Il vous est donc proposé d'approuver l'adhésion à « Seine-Saint-Denis Tourisme », d'y nommer un représentant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant cette délibération ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix.

Qui est favorable à l'adoption de cette délibération et à la candidature de Christian LAGRANGE pour nous représenter dans cette instance ? Unanimité, je vous en remercie.

14. Mise en place d'une mutuelle communale.

Je cède la parole à Lisa YAHIAOUI, pour la présentation de cette délibération extrêmement importante dont on peut être collectivement – en tout cas, je le suis individuellement – très fier. Elle consiste en la mise en place d'une mutuelle communale pour les agents de la Ville des Lilas. Je suis toujours fier quand nous respectons un engagement que nous avons pris pendant la campagne municipale. Je suis fier aussi quand on prend des décisions qui vont au-delà des engagements que nous avons pris, puisque celui-là n'y figurait pas. Je suis extrêmement fier qu'on puisse proposer de mettre en place cette mesure.

Je voudrais avoir une pensée pour Malika DJERBOUA qui, en tant que Maire Adjointe à la Santé, y a contribué. On espère la retrouver vite parmi nous.

Je donne donc la parole à Lisa, qui s'est aussi beaucoup investie sur cette question et sur ce sujet.

Madame YAHIAOUI.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, nous faisons tous face à une baisse régulière des niveaux de remboursement du régime général de sécurité sociale. On constate tous des baisses des taux de remboursement, de 35 à 30 % pour les médicaments à vignette bleue, de 65 à 60 % pour les dispositifs médicaux, ce qui est totalement anormal et très regrettable, on en convient tous.

Cela a pour conséquence que plus de 3 Français sur 10 renoncent aux soins pour des raisons financières. L'accès à tous et à toutes au système de santé et aux soins est un droit reconnu, mais qui n'est pas effectif, notamment pour les plus en difficulté : les personnes qui peuvent avoir un emploi précaire ou pas d'emploi du tout, mais aussi nos seniors.

La Municipalité entend agir pour favoriser l'accès de tous les Lilasiens à des soins de qualité à moindre coût, en proposant de mettre en place une mutuelle communale. Ce système consiste à proposer aux habitants une complémentaire santé, qui n'est bien sûr pas obligatoire, de qualité et à des prix compétitifs par l'effet de groupe.

Tous les habitants de la commune et ceux qui y travaillent, pourront en bénéficier sans aucune condition de ressources. Je précise ce point parce que notre cible, ce sont les plus précaires, mais cela peut aussi concerner des personnes qui peuvent avoir une mutuelle très chère. Je pense notamment à nos retraités qui, de ce fait, pourront comparer et les taux de remboursement qu'ils ont avec leur mutuelle individuelle et ceux obtenus dans cet effet de groupe que nous proposons par ce partenariat.

L'administration communale a lancé un appel à partenariat. Cinq offres ont été reçues. Nous avons plusieurs exigences :

- Engager une mutuelle mutualiste et non un groupement d'assurances privé à but lucratif ;
- Avoir une mutuelle pouvant assurer un accueil physique pour les personnes intéressées et les futurs assurés, avec un système de permanence régulière dans des locaux communaux ;
- Avoir une mutuelle joignable facilement, avec un accueil personnalisé, permettant de faire des échanges de documents de manière simple, notamment par voie dématérialisée. Aujourd'hui, il y a en effet des personnes qui arrivent à manier une application mobile pour transmettre des documents.

Après analyse par les services municipaux, l'offre présentée par la société MUTUELLE FAMILIALE est considérée comme la mieux-disante pour répondre aux besoins de la population vivant et travaillant aux Lilas.

Une fois approuvé par le Conseil, le projet sera présenté aux habitants et aux personnes travaillant sur le territoire de la commune. Les personnes seront évidemment libres d'adhérer ou non à ce contrat. Les éléments du contrat ne sont pas diffusables pour le moment, avant que le partenariat ne soit signé par Monsieur le Maire. Ensuite, ils seront accessibles à tous, bien entendu.

Il y aura aussi une campagne de communication qui sera assurée par la MUTUELLE FAMILIALE, avec la mise à disposition de flyers et des permanences pour renseigner la population lilasienne.

Ce partenariat permettra aussi de travailler ensemble des actions de prévention de santé, en lien avec les services dédiés de la Ville.

Nous proposons donc au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce partenariat.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Je cède la parole à Monsieur DURAND, qui souhaite déjà la prendre.

Monsieur DURAND.- Merci, Monsieur le Maire et merci, Madame

YAHIAOUI.

Au début de la présentation de ce point, vous évoquiez votre fierté. Nous y ajouterons la nôtre, puisque ce point était dans notre programme. Nous sommes également fiers de voir que nos idées sont reprises par la majorité.

Par ailleurs, il y a quand même un petit souci. Effectivement, l'idée est très bonne, et nous ne sommes évidemment pas contre le principe puisque, comme je viens de le dire, nous l'avions proposé. Simplement, la commission qui avait ce sujet dans son ordre du jour, n'avait aucune information de fond. Le document qui est joint aux documents préparatifs de ce Conseil municipal, n'indique absolument rien. Madame YAHIAOUI l'a relu en ajoutant quelques étoffements de-ci de-là, notamment sur l'accueil physique, etc. Toutefois, dans les faits, on

ne sait pas dans quoi on s'engage, même si l'idée est géniale. Dans le principe, cela reste de l'argent public, qu'on le veuille ou non. Il y a comme un blanc-seing qui est accordé, ce qui me dérange un peu, comme les membres de mon groupe. Donner le droit au Maire de signer un accord plus tard, c'est quelque chose qui se fait assez régulièrement mais, en l'espèce, on manque cruellement de fonds et d'information.

De même, le mutualiste en question répond à certains critères, mais cela me paraît un peu léger et cela me « gêne aux entournures »...

Monsieur BENHAROUS.- Je comprends tout à fait cela. On s'est clairement posé la question de donner l'ensemble de ces informations aux membres du Conseil municipal, et on a sollicité les Services juridiques pour savoir si on pouvait le faire. En fait, il s'avère que, notamment les tarifs qui vont être proposés – c'est principalement cela, la question qui se pose – relèvent de ce qui peut s'apparenter à du « secret industriel ». On n'a donc pas le droit de les communiquer publiquement. C'est un peu bizarre ; c'est une argutie juridique. J'imagine qu'en allant sur le site Internet de la mutuelle, on doit pouvoir trouver des tarifs ; je n'en sais rien. En tout cas, on n'a pas le droit de les communiquer dans une instance publique, parce que des gens nous regardent.

En revanche, ces éléments sont tout à fait communicables aux membres du Conseil municipal, qui peuvent obtenir ces informations sur simple demande sans aucune difficulté. Il en va de même dans le cadre d'une Commission d'appel d'offres, dont les membres sont soumis au secret, etc. En revanche, dans une instance publique, on n'a pas cette possibilité ; c'est pour cela qu'on ne le fait pas Conseil municipal.

Madame SARRE.- Lors de la Commission, on m'a dit que l'offre du prestataire n'était pas encore connue.

Monsieur BENHAROUS.- Elle n'est effectivement arrivée que récemment mais, maintenant qu'on la connaît, on ne peut pas la communiquer dans le cadre du Conseil municipal.

Madame SARRE.- Elle est donc arrivée depuis la Commission ?

Monsieur BENHAROUS.- J'imagine, mais je n'ai pas suivi le dossier précisément... En tout cas, cette offre est communicable sur demande.

Madame SARRE.- D'accord ; il aurait fallu qu'on la demande ce matin.

Monsieur BENHAROUS.- Hélène BERTHOUMIEUX.

Madame BERTHOUMIEUX.- C'est aussi une question juridique : vous dites que ce n'est pas légal de communiquer les tarifs, mais c'est légal de nous demander de voter sur une délibération pour laquelle vous avez eu des informations que nous n'avons pas eues, alors qu'il est très délicat pour nous de les avoir puisqu'il aurait fallu qu'on sache qu'elles étaient arrivées, qu'on en fasse la demande, etc. Cela, c'est légal ? Cela me paraît bizarre... Je veux dire, d'un point de vue démocratique, c'est bizarre. Qu'on vote ou pas, ce n'est pas très important parce que vous êtes ultra-majoritaires mais, du point de vue protocolaire, je trouve cela surprenant.

Monsieur BENHAROUS.- Il y a le protocole et il y a la légalité. Chacun interprète le protocole comme il en a envie ; c'est la Préfecture qui dira si cette délibération respecte la légalité. Si ce n'est pas le cas, elle la cassera. C'est le pouvoir du Préfet. On a un Préfet qui est très tatillon sur le contrôle de légalité, et il a raison puisque cela lui revient. Cela s'inscrit dans le cadre d'une procédure très normée. La réalité, c'est que, si on donnait ces informations dans le cadre du Conseil municipal, l'entreprise dont le secret industriel a été violé pourrait demander réparation à la Ville, pour avoir donné des informations qu'elle n'avait pas souhaité communiquer. C'est comme dans le cadre d'une procédure de marché, où nous avons l'interdiction de fournir à chacun des concurrents les caractéristiques des offres des autres. On se doit de respecter cette obligation. C'est un peu ubuesque, j'en suis

assez d'accord, mais je ne peux pas prendre la responsabilité de fournir des informations qui pourraient placer la Ville dans une situation d'insécurité juridique.

Monsieur DURAND.- Au-delà des questions purement financières, ou de la prestation et des taux de remboursement, quelle est l'idée ? Tous les Lilasiens qui le souhaitent, pourront-ils y adhérer ? Va-t-on choisir les Lilasiens selon des plafonds de ressources ? Il y a quand même des questions assez importantes.

Monsieur BENHAROUS.- Cela a été dit par Madame YAHIAOUI : tous les Lilasiens et toutes les personnes qui travaillent aux Lilas pourront y adhérer sans condition de ressources.

Madame YAHIAOUI.- Je voudrais ajouter quelque chose, Monsieur le Maire, merci. Il y aura visiblement quatre niveaux de cotisations possibles et de garanties possibles, d'après ce que nous ont expliqué les services.

Monsieur DURAND.- C'est comme pour n'importe quel contrat de mutuelle. C'est donc la Municipalité qui paierait la facture, pour parler un peu crûment ? Quelle est l'idée, en fait ?

Monsieur BENHAROUS.- Le principe de la mutuelle communale, ce n'est pas que la Ville paye la facture, mais qu'elle organise une espèce de groupement d'achats permettant d'avoir des tarifs préférentiels. L'idée, c'est qu'en contractant avec la Ville, ces groupes mutualistes ont la conviction qu'ils vont obtenir un nombre important d'adhésions à leur système mutualiste. Cela leur permet de proposer des prix plus intéressants qu'une adhésion individuelle aux mêmes groupes mutualistes, qui reste évidemment possible. C'est l'effet de masse.

Monsieur DURAND.- C'est bien ce qu'on avait compris mais, comme la question a été posée par des gens qui nous soutiennent, on se devait de vous la poser explicitement.

Monsieur BENHAROUS.- Je croyais que la note était assez claire à ce sujet, mais c'est parfois mieux de le préciser oralement et de le dire encore plus précisément. Monsieur VIVANTE.

Monsieur VIVANTE.- Merci, Monsieur le Maire. Au vu des différents échanges et du visible manque d'informations, est-il envisageable de reporter cette délibération et de nous fournir davantage d'informations sur les demandes qui ont été faites ?

Monsieur BENHAROUS.- Il faut qu'on en assume la responsabilité collectivement. Si nous décidons de faire cela, cela veut dire que nous retardons la possibilité pour les Lilasiennes et les Lilasiens d'adhérer à cette mutuelle communale. C'est le seul impact que cela a. Rien ne nous empêche, effectivement, de remettre cette délibération à l'ordre du jour de notre prochain Conseil municipal. Tant qu'elle n'aura pas été votée par le Conseil municipal et tant qu'elle n'aura pas été avalisée par le contrôle de légalité de la Préfecture, les Lilasiens ne pourront pas y souscrire ; c'est la seule conséquence que cela a. S'il y a une inquiétude sur la pertinence démocratique de cette délibération, je ne veux pas laisser ce Conseil municipal avec la moindre inquiétude de ce type ; je suis donc tout à fait prêt à retirer la délibération. Simplement, ceux qui le demandent doivent assumer le fait qu'on retarde la possibilité d'adhérer à ce dispositif. On peut aussi tout à fait imaginer qu'on vote la délibération en l'état et que, lors du prochain Conseil municipal, on revienne sur le sujet une fois que vous aurez les informations. Je n'ai pas d'hostilité par rapport à ces différentes possibilités ; dites-moi ce qui vous paraît le plus pertinent, les uns et les autres.

Madame YAHIAOUI.- Je voudrais simplement dire qu'à cette période de l'année, très souvent, il y a des gens qui peuvent avoir des contrats annuels qui se terminent bientôt. Je rejoins Monsieur le Maire : si on retarde, c'est peut-être dommage pour ces personnes. C'est aussi pour cela qu'on a décidé de passer cette délibération à ce Conseil de fin d'année.

Monsieur BENHAROUS.- Madame SARRE.

Madame SARRE.- On rejoint pas mal l'idée de Monsieur VIVANTE. S'il vous plaît, ne nous mettez pas sur le dos le fait qu'on n'a pas eu tous les documents ! On peut assumer de demander de reporter parce qu'on estime ne pas avoir les informations. Au « Printemps lilasien », on est extrêmement favorable à cette délibération, et on en est très content, mais c'est toujours gênant de voter quand on n'a pas les informations. Je les ai demandées en Commission ; on m'a dit que le document n'existait pas, qu'il n'était pas parvenu. Personne ne me l'a envoyé depuis. C'est vrai que je n'ai pas pris la peine de rappeler tous les jours pour savoir s'il était arrivé... S'il y a quelques Lilasiens qui auraient pu adhérer à cette mutuelle entre décembre et janvier et qu'on nous met cela sur le dos, ce n'est pas « très classe » ! On l'assume collectivement, dans ce cas-là.

Monsieur BENHAROUS.- Je crois qu'il y a deux possibilités. On peut reporter le point ; c'est possible, mais cela m'embête simplement parce que je pense qu'il y a des Lilasiennes et de Lilasiens qui attendent ce dispositif pour pouvoir y souscrire. On peut aussi imaginer qu'il y ait un vote sur cette délibération et que, si elle était adoptée, on vous communique évidemment les informations que vous demanderez dans la foulée du Conseil municipal. Si elles suscitent des interrogations, la volonté d'un débat nouveau ou même d'un autre vote, on pourrait le réorganiser lors d'un prochain Conseil municipal. Cette solution permettrait de ménager les deux aspects : la possibilité pour vous de ne pas voter la délibération en l'état, s'il vous semble que vous en êtes insuffisamment informés, et la possibilité de revenir voter cette délibération dans quelques semaines lors d'un prochain Conseil municipal, si jamais c'était nécessaire au regard des informations que vous auriez obtenues.

Je vois que vous vous concertez ; on va attendre le résultat de cette concertation.

Madame SARRE.- À la limite, c'est à vous de décider, Monsieur le Maire.

Monsieur BENHAROUS.- Dans ce cas, je vais mettre aux voix cette délibération, et je vais prendre l'engagement que les informations vous arrivent dans les jours à venir et que, si vous le jugez nécessaire, vous fassiez la demande d'un nouveau passage en Conseil municipal. Je souscrirai alors à cette demande.

Monsieur DURAND.- On est d'accord que le vote porte sur l'autorisation que le Conseil municipal vous fait pour signer ?

Monsieur BENHAROUS.- C'est ce qui est écrit dans la délibération.

Monsieur DURAND.- Bien. À la limite, ce n'est pas tellement cela le problème, mais de savoir sur quoi vous allez signer, parce qu'on ne le sait pas exactement. Ce que nous voulons, c'est simplement avoir les informations pour être sûrs que vous allez signer quelque chose qui nous convient. Le fait de voter pour la signature en tant que telle n'est pas un souci, mais pourriez-vous vous engager à nous communiquer les informations avant la signature, ou quelque chose comme cela ?

Monsieur BENHAROUS.- En fait, une fois que vous m'avez donné l'autorisation de signer, je signe.
Monsieur VIVANTE.

Monsieur VIVANTE.- Je repropose qu'on reporte cette délibération et qu'on assume la responsabilité de priver des Lilasiens de cette potentielle mutuelle pendant un mois.

Monsieur BENHAROUS.- J'entends la proposition.

Je viens de demander à l'administration de vérifier : on peut voter cette délibération et, avant que je ne signe, une réunion peut être organisée avec l'ensemble des élus qui le souhaiteront, où vous sera donné l'ensemble des informations en question. À l'issue de cette réunion, on actera ou non la signature. C'est possible de faire cela réglementairement.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération, avec l'engagement d'organiser ce temps d'échange et l'engagement de repasser au Conseil municipal si jamais cela vous paraissait nécessaire. C'est de ma responsabilité et je crois qu'il est important, dans cette période, que les Lilasiens qui le souhaitent puissent adhérer à cette mutuelle. Je le répète : même si je signe, que cette mutuelle communale se met en place et que finalement, les tarifs paraissent totalement disproportionnés ou je-ne-sais-quoi, personne ne serait obligé d'adhérer à ce système, mais offrir cette possibilité dans les meilleurs délais me semble être un droit important pour les Lilasiens. Les services ont beaucoup travaillé et les élus aussi.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération ; chacun la votera comme il le souhaite, et je prends un double engagement : celui d'organiser, dans les jours à venir, une réunion pour communiquer les informations que vous n'avez pas eues les uns et les autres – peu importe qu'on ne vous les ait pas communiquées ou que vous ne les ayez pas demandées – et une revoyure en Conseil municipal si jamais cela s'avérait nécessaire.

Qui est contre l'adoption de cette délibération ? Qui s'abstient ? Sept abstentions. Qui vote pour ? Cette délibération est donc adoptée.

Je demande à l'administration communale d'organiser, dans les meilleurs délais, la réunion à laquelle je me suis engagé avec l'ensemble des élus qui souhaiteront y participer, afin qu'ils soient parfaitement informés.

Monsieur ZILBERG.- Monsieur le Maire, est-il possible de mettre au procès-verbal que l'abstention est liée à un manque de documents, et non pas à un vote d'abstention sur la résolution ?

Monsieur BENHAROUS.- En fait, puisque vous venez de le dire, ce sera inscrit dans le procès-verbal.

15. Présentation du rapport annuel de la SEMACO.

On a déjà largement abordé ce point lors d'une délibération précédente, mais je vais quand même demander à Guillaume LAFEUILLE de bien vouloir présenter ce rapport.

Monsieur LAFEUILLE.- Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, on a déjà beaucoup parlé des marchés durant la précédente délibération.

C'est donc une délibération qui porte sur la présentation du rapport annuel 2020 de la SEMACO. Je vous rappelle qu'il s'agit de prendre acte de cette présentation au sein de notre assemblée, et que vous avez tous et toutes reçu ce rapport dans vos dossiers.

Vous connaissez la société SEMACO : c'est l'attributaire de la seule délégation de service public de la Ville. À ce titre, elle doit nous rendre compte annuellement de ses activités.

Je précise, comme cela a déjà été évoqué tout à l'heure, que ce rapport a été préalablement examiné dans le cadre de la Commission consultative des services publics locaux, le 17 novembre dernier. Elle a été étudiée et approuvée à l'unanimité des membres de cette Commission.

Vous avez certainement pu prendre connaissance de ce rapport ; je ne vais donc pas trop m'y étendre. J'en retiens simplement quelques points :

- Le fort impact de la pandémie de COVID-19, en plein dans sa première année en 2020. Cela a notamment entraîné une fermeture totale des marchés entre mars et mai, puis une fermeture partielle pour certains commerçants, notamment en mars 2020. Le 31 mars dernier, lors d'un Conseil municipal, nous avons voté une exonération partielle de la redevance due par la SEMACO, justement pour prendre en compte cette situation. Cette exonération fait apparaître un résultat brut annuel quasiment équivalent à celui de l'année 2019 ;

- Les autres éléments sont classiques, bien que parfois peu significatifs par rapport aux années précédentes, notamment dans le détail de la répartition des commerçants entre les volants et les non alimentaires. Comme je vous le disais précédemment, ces commerçants ont été encore un peu plus impactés par la crise qui a commencé en 2020 et que nous connaissons encore actuellement.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de la transmission de ce rapport. Je vous remercie.

Monsieur BENHAROUS.- On a déjà abordé ce sujet, mais peut-être y a-t-il d'autres interventions, sans répéter celles qui ont déjà été faites précédemment, sur ce rapport annuel ? Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- Je voudrais simplement poser une question à laquelle la réponse a été mise en attente en Commission. Existe-t-il une Commission de contrôle financier et si oui, qui y participe ?

Monsieur BENHAROUS.- Je ne sais pas ce qu'est une Commission de contrôle financier... Je dirais plutôt que je connais son principe mais qu'à l'échelle communale, je ne vois pas à quoi cela fait référence.

Madame SARRE.- C'est une commission qui examine les comptes détaillés de ce type de structure, à partir de membres que vous avez désignés.

Monsieur BENHAROUS.- Il y a une Commission consultative sur la fiscalité locale, qui fait partie des instances obligatoires dont on a désigné les membres lors du premier Conseil municipal ou du suivant. Je n'en vois pas d'autres... Guillaume.

Monsieur LAFEUILLE.- Outre la Commission consultative des services publics locaux, où on est amené à regarder les rapports annuels, lesdits rapports sont transmis à l'administration, qui fait un contrôle vis-à-vis de la délégation de service public signée avec ce prestataire.

Madame SARRE.- D'accord, mais il y a un article du Code général des collectivités territoriales qui dit bien que toute commune qui a un contrat de ce type de plus de 75 000 €, peut mettre en place une Commission de contrôle. Je n'ai pas l'impression que ce soit obligatoire, mais cela peut exister. C'est une Commission de contrôle avec des membres désignés par le Maire, qui permet de regarder cela dans le détail. Cela nous intéresse !

Monsieur BENHAROUS.- Je suis même certain que ce n'est pas obligatoire, sinon on aurait été rappelé à l'ordre. C'est sans doute une possibilité qui nous est offerte. Je ne crois pas que la demande nous ait jamais été formulée avant ce soir... On va regarder cela.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est favorable à son adoption ? Qui s'abstient ? Sept abstentions. Je vous remercie.

III – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

16. Création d'emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Je donne la parole à Arnold BAC.

Monsieur BAC.- Merci, Monsieur le Maire.

La loi n° 84-53 de janvier 1984 prévoit, dans son article 3.3 alinéa 2, la possibilité de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent de catégorie A, B ou C, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu

être recruté statutairement. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les emplois de catégorie A et C visés dans le tableau indexé à la note de présentation et à la délibération, sont actuellement occupés par deux agents contractuels dont le contrat, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, ne peut être renouvelé au-delà de deux ans.

Or, le recrutement de fonctionnaires sur les fonctions concernées s'avère infructueux malgré nos recherches. Ainsi, compte tenu de la nature des fonctions, des missions, des connaissances requises, de la nécessaire expérience significative dans les domaines d'intervention concernés, et afin d'assurer une continuité de service, il est proposé de recruter ces agents contractuels sur la base de l'article que je citais tout à l'heure et de la loi dont il fait partie, dans des conditions de contrat permettant une pérennité de l'intervention de ces personnes et une sécurisation de leur emploi. Il s'agit ici, en l'occurrence, d'un poste d'auxiliaire de périculture et d'un poste de juriste. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Cette délibération appelle-t-elle des demandes de prise de parole ou des commentaires ?
Monsieur DURAND.

Monsieur DURAND.- Merci, Monsieur le Maire et merci, Monsieur BAC.

Comme d'habitude lorsqu'on voit de ce genre de points, c'est-à-dire quasiment à chaque Conseil municipal – c'est devenu l'un de nos « marronniers » – on regrette le fait qu'on n'arrive pas à trouver de personnes titulaires de la Fonction publique territoriale pour occuper ce genre de postes. Il faudrait peut-être essayer de trouver des solutions pour rendre ces postes plus attractifs à l'avenir.

Monsieur BENHAROUS.- Je souscris à l'expression de ce regret. La difficulté vient aussi du fait que les grilles de la Fonction publique territoriale sont réglementées en termes de salaire. On ne peut donc pas en sortir. L'attractivité ne peut donc pas se jouer sur ces critères. On essaye cependant d'offrir de l'attractivité, et la Ville des Lilas recrute plutôt bien, même s'il y a des secteurs en tension pour lesquels c'est plus compliqué. En tout cas, je souscris au fait que c'est toujours mieux de recruter des fonctionnaires, quand c'est possible. Je partage ce sentiment, et je crois qu'on est nombreux à le partager.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets la délibération aux voix.

Qui est favorable à son adoption ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Les autres ont voté pour. Je vous remercie.

17. Adoption du tableau des effectifs.

La parole est toujours à Monsieur BAC.

Monsieur BAC.- C'est là aussi un « marronnier », qui permet une transparence de la situation des effectifs et des grades dans notre commune.

Ce tableau actualise donc les grades, au vu d'un certain nombre d'éléments qui sont exposés dans la note de présentation et dans la délibération jointes. Pour ne pas vous infliger, à cette heure-ci, la liste de ce que vous avez sous les yeux, je vais simplement évoquer deux points :

- Au niveau des postes de la Ville, il y a deux postes en moins en raison du transfert de la gestion de l'allocation personnalisée d'autonomie du Centre municipal de santé vers le CCAS, et du transfert du Service Logement également au sein du CCAS ;
- Au niveau du CCAS, pour information puisqu'on n'a pas à en traiter ici, il y a donc deux créations de postes qui correspondent aux deux suppressions.

Formellement, ce n'est pas la même chose mais sur le fond, cela ne quitte pas la Ville. Ce ne sont donc pas des suppressions nettes mais simplement des transferts de postes liés à des transferts de missions.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Cette délibération appelle-t-elle des remarques ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix.
Qui est favorable à son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

18. Charte des temps du personnel communal.

Je vous présente ce point. C'est une délibération importante pour le personnel communal et, globalement, pour le fonctionnement de notre collectivité. Arnold BAC, qui connaît le sujet bien plus précisément que moi, complétera cette présentation si c'est nécessaire et s'il le juge utile.

La charte des temps de travail est un document synthétique qui récapitule les règles en vigueur au sein de la collectivité, concernant le temps de travail des agents communaux. Le dernier document de ce type avait été adopté aux Lilas en 2001. Il prenait la forme d'un texte qui était alors un règlement intérieur. Il est donc nécessaire, même indispensable, d'actualiser ce document, avec plusieurs objectifs conjugués :

- Disposer d'un document clair, synthétique, accessible à tous les agents ;
- Fixer des règles transparentes, claires, qui garantissent l'équité entre tous les agents de la collectivité ;
- Mettre la Ville en conformité avec les évolutions réglementaires concernant le temps de travail des agents, notamment avec la loi de modernisation de la fonction publique, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ici et de dire ce que nous en pensions, les uns et les autres.

L'élaboration de ce document important, nous ne le concevions évidemment pas autrement aux Lilas qu'à l'issue d'une large concertation avec les agents communaux et leurs représentants. En la matière, je veux remercier aussi bien la Direction générale, qui a beaucoup travaillé sur ce sujet et mené un dialogue social approfondi, que les représentants des personnels et les agents communaux qui se sont impliqués pleinement dans cette concertation.

Celle-ci a pris plusieurs formes :

- Des discussions au sein du Comité de direction de la Ville, qui réunit les cadres de la collectivité ;
- Des réunions organisées au sein de chaque service municipal, puisque l'adaptation de ce texte peut fixer des principes généraux qu'il faut ensuite décliner service par service, puisque le temps de travail est très différent selon les missions à remplir ;
- Les groupes de travail avec des agents volontaires sur les différentes thématiques à traiter ;
- Un passage en Comité technique avec les représentants du personnel, au mois de février dernier.

Ce dialogue social va se poursuivre, puisque j'ai été sollicité par des représentants des personnels pour une rencontre. Ils souhaitent que cette rencontre puisse être le lancement de discussions sur l'application concrète de cette charte dans chacun des services. J'ai évidemment souscrit à cette demande de rendez-vous, qui se tiendra au début de la semaine prochaine.

Je ne doute pas que vous ayez lu cette charte des temps, mes chers collègues. Elle aborde de très nombreux sujets importants, notamment les garanties dont peuvent se prévaloir les agents en matière de temps de repos, de sécurité et de récupération. Elle aborde la question de l'organisation des congés, la gestion des heures supplémentaires, du droit à la déconnexion et à la vie privée, qui est quelque chose de plus en plus important, mais aussi de l'accès à la formation et de très nombreux autres sujets, sur lesquels nous pourrions échanger plus longuement si vous le souhaitez.

En tout cas, c'est cette charte des temps que cette délibération vous propose d'adopter. Je cède évidemment la parole à qui souhaite la prendre, avant de la mettre aux voix. Monsieur BAC souhaite prendre la parole.

Monsieur BAC.- Je voudrais apporter une petite précision. Il y a une erreur dans le document, c'est-à-dire une inversion entre les jours de congé auxquels ont droit les agents dans le cadre du PACS et dans le cadre du mariage. C'est situé à la page 10 du document. Contrairement à ce qui est écrit, il faut lire que pour les autorisations

exceptionnelles d'absence, il s'agit de huit jours pour le mariage de l'agent et de cinq jours pour le PACS de l'agent.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Arnold, pour cette précision.
Madame GAUDUBOIS.

Madame GAUDUBOIS.- Merci, Monsieur le Maire.

Je veux me faire ici la porte-parole des élus du groupe communiste, par rapport à cette charte des temps.

Tout d'abord, comme vous, Monsieur le Maire, nous tenons à remercier les personnels, les directions des services, les organisations syndicales FSU et CGT, qui ont participé au travail en amont pour minimiser au maximum l'impact des décisions gouvernementales.

Notre vote sera une abstention car nous nous opposons à la loi des 1 607 heures, qui impose de rallonger le temps de travail dans la Fonction publique. Elle est d'autant plus inadmissible qu'elle est promulguée sans même augmenter le salaire des agents. Pour rappel, le gel du point d'indice dure depuis des années. Cela réduit de fait leur taux horaire.

Nous nous opposons au fait que le Gouvernement de Monsieur MACRON impose ces mesures en s'ingérant dans la gestion municipale, ne nous laissant aucune liberté.

Nous sommes contre la pression inadmissible qu'exerce le Préfet en menaçant de ne pas payer aux agents municipaux leur régime indemnitaire et leurs heures supplémentaires dans les communes qui ne s'exécuteraient pas.

Ce n'est donc nullement une remise en cause du travail qui a été effectué et auquel, siégeant au Comité technique, on a participé, mais c'est une contestation quant au fond. Même si la charte aurait certainement été remodelée dans un autre cadre, cela n'aurait pas les mêmes conséquences par rapport aux agents de la Fonction publique. Voilà donc notre position.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup pour cette prise de position et cette explication de vote.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur le sujet ? Madame SARRE.

Madame SARRE.- Je vais faire très court ; je n'ai pas besoin de répéter combien nous sommes contre cette loi. Je redis simplement, très rapidement, que nous aurions trouvé très pertinent le fait que les Maires d'Est Ensemble qui, pour beaucoup, se sont prononcés contre cette loi, en tirent les conséquences en ne l'appliquant pas, montrant ainsi une forme de résistance qui serait vraiment nécessaire aujourd'hui. Il y a des manifestations dans la rue et beaucoup d'autres initiatives. Je pense que les élus doivent vraiment prendre leurs responsabilités et faire aussi ce type d'acte un peu marquant, qui accompagne la population et qui prépare peut-être des combats à venir, qui peuvent être extrêmement rudes, si l'on en croit les intentions de certains.

Monsieur BENHAROUS.- J'entends mais, comme on a déjà eu ce débat, je serais tout aussi court pour dire qu'en tant que Maire, il me revient d'appliquer la loi, quoi que j'en pense. C'est un principe qui me semble important, sauf quand elle va trop loin et qu'elle devient scélérate ; mais là, on n'est pas dans ce cas de figure.

Je sais aussi que j'ai un devoir de protection vis-à-vis des agents communaux. Le fait de ne pas me mettre en conformité avec la loi peut avoir des conséquences dommageables pour eux, sur la question du temps de travail ou sur d'autres. Je crois que d'autres villes autour de nous en ont fait l'expérience, ces dernières semaines et ces derniers mois.

En revanche, en tant que militant et que citoyen, je peux avoir des positions personnelles sur ce genre de loi et ce genre de texte. Cependant, elles ne doivent pas interférer avec l'obligation que j'ai d'appliquer la loi. Je peux combattre des lois dans un cadre différent et, en général, je ne me prive pas de le faire.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ? Il n'y en a pas ; je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui est contre son adoption ? Trois votes contre. Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Qui ne participe pas au vote ? Les autres élus votent pour la délibération, qui est donc adoptée. Je vous en remercie.

19. Modification de la mise en place du télétravail au sein de la Ville des Lilas.

La parole est à nouveau à Monsieur BAC.

Monsieur BAC.- Je vais relater un peu l'historique, si j'ose dire, de la mise en place du télétravail au sein de notre Ville.

La Ville a lancé, en février 2020, une expérimentation du télétravail auprès de 14 agents. La crise sanitaire liée à la COVID-19 a nécessité, dans l'urgence, le déploiement du télétravail auprès de plus de 50 agents, dans des conditions exceptionnelles.

En septembre 2020, le télétravail a été étendu à 35 agents volontaires, avec des missions pouvant être réalisées à distance.

Tous les agents en télétravail souhaitent aujourd'hui poursuivre ce mode d'organisation. Un équipement spécifique est mis en place, avec un accès sécurisé aux serveurs et aux logiciels métiers.

Sur le plan national, un accord-cadre relatif au télétravail dans la Fonction publique a été signé le 13 juillet dernier par la Ministre de la Fonction publique, les instances représentatives des collectivités locales, la Fédération hospitalière de France et les organisations syndicales. Cet accord prévoit la mise en place d'une indemnisation forfaitaire de télétravail pour couvrir les frais liés à celui-ci pour les agents, à raison de 2,50 € par jour de télétravail, dans la limite d'un montant de 220 € annuels payables trimestriellement.

Au regard de cette situation, des demandes d'agents de notre Ville et des évolutions réglementaires, il vous est proposé :

- D'élargir le télétravail à 40 postes, en dehors des agents en télétravail après un avis médical ;
- D'élargir le télétravail aux agents travaillant à 90 %, leur permettant de disposer d'une demi-journée de télétravail ;
- D'assurer la possibilité de télétravailler sans condition d'ancienneté dans la collectivité ;
- De conserver un jour fixe hebdomadaire, en dehors des agents en télétravail après un avis médical ;
- D'indemniser les agents à hauteur de 2,50 € par jour de télétravail, comme je l'ai évoqué précédemment, avec un versement trimestriel ;
- D'élargir la possibilité donnée aux agents de télétravailler en cas de situation exceptionnelle – nous y sommes ;
- D'organiser des sessions de formation pour les encadrants et les agents.

La charte annexée précise les activités concernées, le lieu d'exercice, les règles en matière de sécurité, le temps et les conditions de travail, l'accès au lieu d'exercice du télétravail, le contrôle et la comptabilisation du temps de travail, les modalités de formation, la prise en charge de différents coûts liés au télétravail, la durée de l'autorisation, le dispositif exceptionnel, les postes ouverts et les critères de sélection.

La présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2019.

Les critères de candidature restent ceux fixés par ladite précédente délibération.

Le dispositif sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2022. Il pourra être reconduit pour les années futures.

Il vous est donc proposé d'approuver la mise en œuvre de ce nouveau dispositif de télétravail, dans les conditions que j'ai présentées et en appliquant les critères et les modalités d'exercice tels que définis dans le document figurant en annexe, ainsi que d'approuver la charte du télétravail. Je vous remercie.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Arnold, pour cette présentation.

L'ironie est qu'on fixe des règles de travail ; heureusement, la charte prévoit des cas dérogatoires, qu'on est déjà obligé de prévoir avant même qu'elle ne soit adoptée, en raison de la crise sanitaire ! On espère pouvoir revenir rapidement au droit commun que fixe cette délibération.

Appelle-t-elle des demandes de prise de parole de la part de quiconque ? Je n'en vois pas ; je vais mettre aux voix cette charte.

Qui est favorable à son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

20. Présentation du Rapport social unique.

Je te redonne à nouveau la parole, Arnold.

Monsieur BAC.- Le Rapport Social Unique (RSU) est un outil pour apprécier la caractéristique des emplois, la situation des agents, pour comparer la situation des hommes et des femmes et suivre l'évolution de celle-ci. Il permet également d'apprécier la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Cette année, c'est la première où les collectivités et les établissements publics doivent élaborer ce fameux RSU, selon un modèle normé. Nous ne sommes pas libres de le composer comme nous le voulons ; il y a des normes bien précises dans lesquelles nous devons nous inscrire. Le présent rapport porte sur l'année 2020, dont il est une « photographie ». C'est un point de départ qui permettra de suivre les évolutions et d'agir sur les thématiques autour desquels il s'articulera chaque année : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail, l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, l'action sociale, la protection sociale, le dialogue social et à la discipline.

Les données rassemblées pour l'année 2020 sont particulières, du fait de la situation sanitaire.

Le Rapport social unique a été approuvé à l'unanimité par les représentants des personnels de la collectivité en Comité technique.

Le présent rapport sera rendu public à l'issue du Conseil municipal une fois que vous aurez délibéré, chers collègues, pour prendre acte de la présentation dudit rapport. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Arnold.

Cette délibération appelle-t-elle des demandes d'intervention de la part de quiconque ?
Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- C'est plutôt un vœu pour les prochaines, dont on a parlé avec Monsieur BAC lors de la Commission. Dans ce document, il y a des chiffres, des camemberts, etc. Cependant, c'est bien de ne pas les considérer uniquement comme des documents techniques, en faisant parler les chiffres, en les analysant, en en tirant des enseignements, pour que cela puisse être le point de départ de discussions et d'analyses. Je serais très intéressée par le fait de vous entendre les analyser, en tirer des conséquences, etc. Je pense même que toute la majorité pourrait participer à ce type de débat. Je voudrais bien entendre tout le monde débattre de ce type de sujet !

Je m'en étais également ouverte au moment du budget : ce ne sont pas simplement des documents techniques à adopter ou non. Ils devraient faire l'objet de discussions auxquelles chacun participerait pour essayer de tirer des enseignements de ces chiffres et en discuter, afin que cette assemblée soit vraiment un endroit de débat et pas uniquement d'enregistrement des documents techniques.

Monsieur BENHAROUS.- On souscrit aux propositions de débat dès qu'elles nous sont formulées. On n'empêche personne de susciter le débat et on essaye d'y répondre quand des thématiques nous sont proposées. Il se trouve que c'est la première année de ce Rapport social unique ; il faut peut-être entériner les choses. De plus, les années prochaines, on aura aussi des éléments de comparaison qui permettront de faire parler les chiffres plus facilement. Ce travail d'analyse peut effectivement être porté par la majorité municipale, mais aussi par l'opposition municipale. Chacun est libre d'interpréter ces chiffres, de les analyser et d'en donner sa lecture. On sera ravi, sur ce sujet comme sur d'autres, d'approfondir le débat.

J'ai cru voir que tu voulais reprendre la parole, Arnold ?

Monsieur BAC.- En effet. Je voudrais ajouter un point qui doit être porté à la connaissance du Conseil municipal : le Comité technique a voté à l'unanimité ce rapport. J'avais omis de vous le dire, mais je crois que je l'avais dit en Commission. Je le redis donc ici.

Monsieur BENHAROUS.- C'est dit.
S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais mettre aux voix cette délibération.
Qui est favorable à son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

IV – DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ENFANCE

21. Tarifs des séjours, nuitées et classes de découverte.

Je cède la parole à Simon BERNSTEIN.

Monsieur BERNSTEIN.- Merci, Monsieur le Maire.
En juin, ici même, nous votions à l'unanimité une réforme ambitieuse du quotient familial pour les tarifs de la pause méridienne, du périscolaire et du centre de loisirs. Depuis septembre, on a un quotient familial qui est plus lisible, plus progressif et plus juste. La suite logique de ce travail, c'est la transposition du nouveau quotient au séjour, aux classes de découverte et aux nuitées. Les classes de découverte, ce sont ces voyages organisés dans le cadre de l'école. C'est un projet pédagogique à l'initiative de l'enseignant. Les séjours sont plus communément appelés « les colonies de vacances ». Ils sont proposés par la Ville pendant les vacances scolaires aux Lilasiennes et aux Lilasiens.

Il s'agit d'appliquer au séjour et aux classes de découverte les principes suivants :

- Garantir la progressivité des tarifs en 15 tranches ;
- Permettre le départ de tous les enfants en classe de découverte, sans que le critère financier soit un frein, avec une participation de la part des familles allant de 5 à 55 %, et ne dépassant pas 400 € ;
- Favoriser le départ en séjour des enfants des familles les plus modestes, avec une baisse des tarifs pour les tranches les plus basses et une participation au quotient familial de 10 à 80 % du coût du séjour.

Il est donc proposé au présent Conseil municipal d'adopter les tarifs pour les classes de découverte, séjours et nuitées.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.
Avant de céder la parole à qui souhaite la prendre, je voudrais dire que c'est une étape de plus dans la mise en place de ce nouveau quotient familial que nous avons adopté lors d'un précédent Conseil municipal. Je me félicite de la concertation qui a pu le faire aboutir. Nous tirerons évidemment le bilan de ce nouveau quotient dès que nous aurons suffisamment de recul. On voit d'ores et déjà que nous avons des tarifs qui répondent aux objectifs que nous nous étions fixés : ils sont plus progressifs, beaucoup plus lisibles, et ils nous semblent beaucoup plus justes. Il est donc logique d'appliquer ces tarifs également aux séjours de vacances et aux classes de découverte. Nous nous sommes aussi engagés à le faire à partir de l'année prochaine pour les activités sportives et culturelles municipales. Ce sont les étapes successives d'une même fusée, qui est la réforme du quotient familial. C'est aussi un élément important de ce que nous avons décidé durant les premiers mois et les premières années de ce mandat.

Je reviens plus précisément à cette délibération. Appelle-t-elle des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix.

Qui est favorable à son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

V – SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

22. Attribution du solde au titre de provision sur le forfait communal, à l'association « OGEC – École Notre-Dame ».

La parole est toujours à Simon. Vous me direz ensuite qui parle et dans quel ordre, parce qu'on a un peu l'habitude, pour dire la même chose que les fois précédentes ! Ce sera avec plaisir qu'on les réentendra une fois de plus ! *(Rires)*

Monsieur BERNSTEIN.- Merci, Monsieur le Maire.

La convention approuvée par le Conseil municipal – c'est la loi – prévoit une obligation financière pour la Ville. En 2019, le montant s'élevait à 737,42 € pour chaque élève lilasien scolarisé à l'école Notre-Dame. Aujourd'hui, par effet d'indexation, ce montant s'élève à 744,10 €. Compte tenu des effectifs de 183,5 élèves – on n'a pas coupé un élève en deux mais on avait 182 élèves au 15 janvier 2021 et 185 au 15 octobre 2021 – le montant de la subvention pour l'année 2021 s'élève à 136 542,35 €.

En mars, nous avons voté un acompte de 65 294,78 €. Il est donc proposé au présent Conseil municipal d'approuver le versement du solde de la subvention 2021 pour un montant de 71 247,57 €.

Monsieur BENHAROUS.- C'est la dernière délibération de ce type que nous votons dans le cadre de l'actuelle convention qui nous lie à l'OGEC, puisqu'elle arrive à terme au 31 décembre 2021. Nous devons donc négocier les termes d'une nouvelle convention. Ces discussions sont en cours. Elles n'ont pas encore abouti. Elles ne sont pas facilitées par les dernières décisions qui ont été prises, notamment l'obligation de scolarité dès trois ans, qui modifie les choses dans le rapport du financement à l'école privée. Simon BERNSTEIN mène ces discussions, avec les services municipaux, pour que les intérêts de la Ville soient préservés au mieux. On y reviendra lorsque cette convention aura été avalisée. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je serais extrêmement surpris ! *(Rires)* Voilà ; il suffit que j'annonce des prises de parole pour que plus personne ne veuille parler ! Ah, si : Madame YAHIAOUI.

Madame YAHIAOUI.- Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe communiste votera contre cette délibération, notamment en raison de l'effet récent de la loi BLANQUER sur l'école dite « de la confiance » qui, par son obligation de scolarisation à trois ans, oblige maintenant aussi les Municipalités à verser une subvention pour les élèves d'écoles maternelles dans les établissements privés.

Monsieur BENHAROUS.- Merci.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame BERTHOUMIEUX.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai deux questions. Premièrement, est-il possible, lors du prochain vote de versement de subventions à l'école Notre-Dame du Rosaire, d'avoir le nombre d'enfants lilasiens scolarisés dans cette école durant les dernières années ? Ce serait pour voir l'évolution. Là, on voit que cela augmente de trois élèves d'une année à l'autre, mais pourrait-on avoir une vision sur les cinq ou dix dernières années, par exemple ?

Monsieur BENHAROUS.- Le nombre est indiqué dans les délibérations que nous votons deux fois par an puisque, deux fois par an, nous votons d'abord...

Madame BERTHOUMIEUX.- Je sais. Vous voulez dire que c'est à nous d'aller voir ?

Monsieur BENHAROUS.- On peut vous faire ce travail, si vous voulez.

Madame BERTHOUMIEUX.- En Commission, j'ai demandé de combien ce nombre avait évolué depuis une dizaine d'années, et quel pourcentage cela représentait des enfants lilasiens, mais personne ne le savait. Il n'y a donc pas que moi qui ne le sais pas ! Personne ne le sait.

Monsieur BENHAROUS.- Nous n'avons pas le nombre d'enfants non lilasiens qui sont scolarisés...

Madame BERTHOUMIEUX.- Ce n'est pas cela que j'ai demandé, mais le pourcentage des enfants lilasiens qui sont dans le privé versus ceux qui sont dans le public. Je ne parle que des enfants lilasiens, pas des non lilasiens. Cette information n'était pas connue.

Monsieur BENHAROUS.- Là encore, nous ne la connaissons pas parfaitement. Il peut tout à fait y avoir des enfants lilasiens scolarisés dans le privé ailleurs qu'aux Lilas. Dans ce cas, nous n'avons pas d'obligation de financement ; nous ne le savons donc pas. Ce que nous pouvons dire, c'est le nombre d'élèves lilasiens scolarisés à Notre-Dame et le pourcentage qu'ils représentent par rapport au nombre d'élèves lilasiens scolarisés aux Lilas. Voilà le pourcentage qu'on peut donner, pour être tout à fait précis.

Madame BERTHOUMIEUX.- C'est justement cela que j'avais demandé. Je crois qu'on est aux alentours de 7 ou 8 %, en ce moment, peut-être 10 %. Ce n'est pas très clair.

C'était donc ma première question. Je trouve qu'il est intéressant d'avoir cela en mémoire parce que, comme le disait Madame SARRE, c'est aussi l'analyse des chiffres qui permet de faire de la politique et de voir on va.

Une deuxième question m'est apparue à la suite de votre intervention. Vous avez dit qu'on était en train de renégocier la convention et que c'était rendu difficile par le fait que, maintenant, il fallait payer pour les élèves de maternelle. Cela veut dire que jusqu'à présent, on ne payait pas pour les élèves de maternelle ? Il me semble avoir entendu – mais j'ai dû me tromper – qu'on avait fait une convention qui avait déjà anticipé cela, mais qu'on payait vraiment peu pour le primaire... Qu'en est-il ?

Monsieur BENHAROUS.- La loi oblige au versement d'un forfait communal pour les élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire. Tant qu'elle n'était qu'à partir de six ans, nous n'avions d'obligation de financement qu'à partir de six ans.

L'histoire lilasienne est un peu différente, parce que c'est l'histoire d'un contentieux. Je vais essayer de rappeler cela le plus brièvement possible. C'est un contentieux extrêmement ancien entre les équipes municipales qui géraient la Ville avant 2001 et l'école Notre-Dame. À cette époque, la Ville ne respectait pas la loi car elle ne versait rien à cette école, aucun forfait communal. Le résultat, c'est qu'une procédure avait été entamée par l'OGEC Notre-Dame contre la Ville des Lilas pour obtenir le versement de ce forfait communal et de tous les arriérés. Ces derniers étant anciens et nombreux, le tribunal aurait sans doute non seulement donné raison à l'OGEC, mais aussi ajouté des pénalités à la Ville des Lilas. Il est fort probable que la note aurait été « salée ».

En 2001, le choix a été fait de renouer le dialogue avec l'OGEC Notre-Dame et de trouver un accord permettant de sortir de ce contentieux. Cet accord consistait à dire que l'OGEC allait abandonner sa procédure, n'allait pas réclamer le paiement des arriérés des années qui n'avaient pas été payées mais qu'en contrepartie, la Ville financerait les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

Au fur et à mesure, le forfait a été très peu réévalué. Aujourd'hui, l'OGEC vient avec des chiffres qui attestent que le montant du forfait communal lilasien est très inférieur au forfait communal pantinois, noiséen ou d'autres villes. Même si nous ne payions que les élémentaires au forfait des autres villes, cela nous coûterait plus cher que le montant actuel pour les maternelles et les élémentaires, d'autant plus qu'il y a plus d'élèves en élémentaire qu'en maternelle, puisqu'on passe trois ans en maternelle et cinq ans en élémentaire.

La négociation est donc devenue difficile. Le discours qui nous est tenu, c'est que, la scolarisation étant désormais obligatoire à partir de trois ans, nous devons verser pour les maternelles comme pour les élémentaires, mais à hauteur de ce que versent les villes alentour. On nous demande une augmentation substantielle du forfait communal. Nous faisons valoir d'autres arguments. Telle est la discussion qui est menée.

Voilà pour être tout à fait précis, clair et aussi synthétique que possible, l'histoire de ce forfait communal un peu particulier aux Lilas.

C'est aussi ce qui donne souvent lieu à des débats, puisque l'intervention classique consistait à dire : « Pourquoi finance-t-on les maternelles et pas que les élémentaires ? » Aujourd'hui, la question ne se pose plus puisque l'école est obligatoire à partir de trois ans et que l'obligation de financement porte sur l'ensemble des élèves.

Madame BERTHOUMIEUX.- C'était très clair, merci. J'en déduis que le nombre de 183 regroupe les élèves de maternelle et de primaire.

Monsieur BENHAROUS.- Tout à fait.

Madame BERTHOUMIEUX.- Je m'étais renseignée à l'époque, et j'ai souvenir que Bagnolet payait un peu plus de 840 € par élève. C'était donc plus, mais pas non plus avec un écart délirant. En revanche, si je fais le calcul, cela signifie que cela fait quand même 20 ans, de 2001 à 2021, qu'on paye pour les élèves en maternelle alors qu'on n'est pas obligé. Je ne sais pas de combien auraient été les arriérés, mais je pense qu'ils ont été bien compensés !

Monsieur BENHAROUS.- Il y a sans doute un calcul à faire.

Madame BERTHOUMIEUX.- Je vous laisse négocier, mais négociez bien !

Monsieur BENHAROUS.- J'ajoute qu'on est très desservi par une chose, aux Lilas. En fait, la loi ne fixe pas un montant pour le forfait communal. Elle dit qu'il doit se monter à ce que « coûte » l'élève dans le public. Cela signifie que, plus vous avez une politique favorable à l'éducation et à l'école publique, plus le montant du forfait communal vous coûte cher. Dans une ville où vous avez des éducateurs sportifs – ce qui n'est pas le cas de la plupart des villes autour – des mises à disposition de cars beaucoup plus nombreuses et généreuses, et je pourrais multiplier les exemples, le forfait par élève est beaucoup plus important. La réalité, c'est donc que la base de la négociation est beaucoup plus complexe que dans d'autres villes.

Il faut comparer ce qui est comparable : un élève bagnolais et un élève lilasien ne se valent pas en termes de forfait communal, parce que celui-ci se calcule au regard de l'effort fait par la Ville pour chacun de ses élèves dans le public. C'est cela que dit la loi. Au fond, la discussion serait beaucoup plus simple si la loi disait : un élève de maternelle, c'est tant et un élève d'élémentaire, c'est tant. Il n'y aurait pas d'interprétation et on appliquerait mathématiquement la loi. Malheureusement, ce n'est pas le cas – ou heureusement, puisque cela nous laisse une marge de négociation qu'on va essayer d'exploiter au mieux.

Monsieur PAQUIS.

Monsieur PAQUIS.- On va faire simple. J'ai bien compris ce que vous avez dit. Pour faire très simple, cela fait des années que nous disons que cette loi est mal faite ; c'est bien confirmé.

Concernant cette délibération, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur BENHAROUS.- Très bien.

Tout le monde a-t-il pu exprimer sa position ? Pardon, Monsieur ZILBERG ; je suis désolé, vous aviez demandé la parole avant Monsieur PAQUIS et je ne vous l'ai pas donnée !

Monsieur ZILBERG.- Je n'en veux à personne !

Puisque la loi de la scolarisation des enfants à partir de trois ans est évoquée, vous connaissez mon attachement à la protection de l'enfance. Je voudrais donc rappeler qu'avoir des enfants scolarisés entre trois et six ans, c'est continuer à s'engager, comme Monsieur le Maire l'a fait, sur l'éradication de la faim ; c'est continuer à s'engager sur les questions de protection de l'enfance et pouvoir détecter les problématiques familiales très en amont chez les mineurs ; c'est aussi pouvoir observer d'éventuelles problématiques de développement chez l'enfant.

De mon côté, je suis donc particulièrement favorable à cette loi. Elle continue à englober les lois précédentes, qui n'ont été ni balayées par les Gouvernements où il y avait des communistes et des socialistes, ni par ceux d'autres tendances politiques. Je pense qu'on devrait commencer à balayer devant sa porte, le plus souvent possible.

En tout cas, aujourd'hui, on a une loi qui tient compte de l'obligation de scolarité pour les enfants de trois à six ans, et je pense qu'on peut tous se féliciter de cela, au nom de la protection de l'enfance.

Monsieur BENHAROUS.- Je veux également préciser ma position. Je suis tout à fait favorable à la scolarisation, même avant trois ans, en tout cas à des formes d'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans.

Je dis simplement qu'en l'occurrence, dans une ville comme les Lilas, la scolarisation des enfants à partir de trois ans était une réalité sans qu'il soit besoin d'adopter une loi, puisque la quasi-totalité des enfants entre trois et six ans était scolarisée et recevait une éducation, puisque c'est aussi une possibilité offerte par la loi. L'impact principal, c'est donc celui de l'évolution du rapport avec l'OGEC Notre-Dame.

Pour le reste, je suis tout à fait favorable à la scolarisation à partir de trois ans, et même à des formes d'intégration dans les collectivités avant cet âge. Je partage tout à fait ce qui a été dit sur le bien-fondé de cette socialisation la plus précoce possible pour le développement de l'enfant et pour l'éradication d'un grand nombre de difficultés sociales. Je suis parfaitement d'accord avec cela.

Madame YAHIAOUI.

Madame YAHIAOUI.- Je me permets de répondre, pour être très claire et bien préciser ma pensée. Nous sommes, bien évidemment, pour la scolarisation obligatoire à partir de trois ans et même, comme l'a dit Monsieur le Maire, en dessous de trois ans, puisque les très petites sections ont aussi leur importance, notamment dans les quartiers populaires.

Ce qu'on dit, c'est qu'il manque deux choses :

- Premièrement, dans la loi, on aurait très bien pu dire qu'on exonérait les Villes de leur obligation de subventionner cette partie de la scolarité ;
- Deuxièmement, on aurait aussi pu mettre des moyens afférents pour assurer que cette scolarité se passe correctement, notamment dans certains quartiers populaires.

Dans notre département, la scolarité à trois ans touche déjà 98 % des enfants ; ce n'était donc vraiment pas un sujet qu'il fallait traiter par le biais qui a été pris. En tout cas, c'est notre position.

Je le répète : nous sommes, bien entendu, pour la scolarisation des enfants en école maternelle.

Monsieur BENHAROUS.- Monsieur PAQUIS a également redemandé la parole.

Monsieur PAQUIS.- Concernant la scolarisation des enfants de trois ans, ce n'est pas non plus un souci pour moi. Cependant, c'est dommage qu'ils aillent directement dans le privé. Elles sont bien, les écoles maternelles publiques, aux Lilas ! Il faudrait au moins que les parents essayent l'école publique aux Lilas, et ils verraient que ce n'est pas si mal que ça !

Quand je parlais de loi mal faite, je faisais référence à la loi de financement des écoles privées, qu'il faudrait peut-être revoir, avec toutes les possibilités de différents groupes de Députés à l'Assemblée nationale.

Monsieur BENHAROUS.- Je ne sais pas si j'ai suscité un débat plus long que d'habitude en disant que c'était la dernière fois qu'on votait sur cette convention mais je vous rassure : il y en aura d'autres. Il y aura donc à nouveau d'autres délibérations, et vous pourrez tout à fait refaire les mêmes interventions deux fois par an ! Je ne priverai pas les élus du Conseil municipal du plaisir de ces interventions ; loin de moi cette idée ! On va d'ailleurs continuer ; Hélène BERTHOUMIEUX.

Madame BERTHOUMIEUX.- Avant qu'on vote, j'ai une question de curiosité. On est en train de renégocier la convention aux Lilas ; toutes les autres Villes qui sont en partenariat avec Notre-Dame du Rosaire, doivent-elles en faire autant ? Est-ce lié à la loi qui change ?

Monsieur BENHAROUS.- Pas du tout.

Madame BERTHOUMIEUX.- Tout le monde ne renégocie donc pas en même temps, si ce n'est pas lié à la loi qui change...

Monsieur BENHAROUS.- C'est lié au fait que notre convention arrive à terme au 31 décembre 2021.

Madame BERTHOUMIEUX.- D'accord : ce n'est donc pas lié à l'application de cette nouvelle loi.

Monsieur BENHAROUS.- En effet.

Madame BERTHOUMIEUX.- Les autres Villes négocient donc à d'autres moments ?

Monsieur BENHAROUS.- J'imagine que chaque Ville négocie au terme de sa convention.

Madame BERTHOUMIEUX.- Il n'y a donc pas de négociation commune. De ce fait, cette école privée, qui accepte ou qui refuse les élèves qu'elle souhaite à sa discrétion, se retrouve avec des élèves qui ne lui rapportent pas le même montant selon la ville d'où ils viennent.

Monsieur BENHAROUS.- Simon, vas-y.

Monsieur BERNSTEIN.- Si je peux apporter une précision, en fait, l'obligation de financement est pour la commune qui accueille l'école privée. Nous ne finançons pas les élèves qui viennent de Romainville, mais Romainville ne finance pas non plus l'école privée des Lilas pour ses élèves qui y iraient, par exemple. Elle n'a pas cette obligation.

Madame BERTHOUMIEUX.- D'accord ; je ne le savais pas. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Avant de passer au vote, je vais demander à Richard LE PONTOIS de sortir, non pas parce que je lui en voudrais mais parce qu'il est détenteur du pouvoir de Sonia ANGEL, qui est administratrice de l'OGEC et ne peut donc pas participer à ce vote, même par l'intermédiaire de son pouvoir. À moins que Monsieur LE PONTOIS puisse rester voter mais en occultant le pouvoir qu'il possède... ? L'administration me le confirme : tu peux rester voter, Richard, mais tu n'auras que ta voix. Tu ne seras pas détenteur du pouvoir de Sonia ANGEL pour ce vote, auquel elle ne peut pas participer. Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui est contre son adoption ? Neuf voix contre. Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Cinq personnes. Qui est pour cette délibération ? Merci à ceux qui ont des pouvoirs, de lever les deux mains, pour qu'on puisse vous compter. Dix-huit voix pour ; la délibération est donc adoptée.

VI – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

23. Modification du règlement de « Lil'Art ».

Cette délibération nous est présentée par Sander CISINSKI, Premier Adjoint.

Monsieur CISINSKI.- Comme vous le savez, « Lil'Art » est l'une des manifestations culturelles phares de la ville. Par souci d'ouverture, elle est également ouverte à tous les créateurs d'Est Ensemble ainsi qu'à ceux des 19^e et 20^e Arrondissements, parce qu'on les aime bien et qu'ils sont nos voisins.

Cette manifestation est régie par un règlement. Nous vous proposons de modifier l'un de ces articles, qui concerne le « Prix coup de cœur ». Cette modification est vraiment minime. Elle a

pour objectif de permettre plus de souplesse dans l'accompagnement du lauréat du « Prix Lil'Art », en lui proposant notamment une résidence si l'artiste en question le souhaite. Je demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement annexé.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Cette délibération appelle-t-elle des demandes d'intervention ? Madame BERTHOUMIEUX.

Madame BERTHOUMIEUX.- Si j'ai bien compris pendant la Commission, en fait, on remplace une exposition des œuvres à Jean Cocteau par la possibilité d'une publication, ou son systématisme... ?

Monsieur CISINSKI.- Ce qu'on souhaite rendre possible, c'est le fait d'offrir une résidence, pas forcément à Jean Cocteau mais à Louise Michel, avec un projet artistique qui donne lieu à une exposition extérieure, éventuellement. Tout dépendra de l'artiste sélectionné et de sa pratique, puisque toutes les pratiques ne se prêtent pas au même accompagnement. L'idée, c'est d'ouvrir la possibilité de cet accompagnement.

Madame BERTHOUMIEUX.- D'accord, merci.

Monsieur BENHAROUS.- D'autres demandes d'intervention ?
Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- C'est une question très simple : avez-vous l'intention, à un moment donné, de réinterroger les modalités de cette manifestation, voire la remplacer par une autre ? Est-ce quelque chose auquel vous réfléchissez ?

Monsieur CISINSKI.- Tout est toujours possible. On s'interroge chaque année sur l'évolution à apporter à la manifestation, notamment en fonction de son succès qui, pour l'instant, ne se dément pas. Chaque année, on réinterroge soit les modalités d'accompagnement, soit le format de la manifestation. Tout cela peut évoluer.

Monsieur BENHAROUS.- S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais mettre aux voix.
Qui est favorable à l'adoption de cette délibération ? Unanimité, je vous en remercie.

VII – DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DE LA CITOYENNETE

24. Fixation des concessions funéraires 2022 dans le cimetière communal.
25. Fixation des redevances funéraires pour l'année 2022.

La parole est à Christian LAGRANGE.

Monsieur LAGRANGE.- Merci, Monsieur le Maire.

Si vous me le permettez, je vais présenter conjointement les délibérations n° 24 et 25, concernant les tarifs des concessions et des redevances funéraires. Ils suivent à peu près la même courbe.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que nous adoptions pour l'année prochaine les tarifs actuels augmentés de 2 %, ce qui est la moyenne générale sur l'ensemble du Territoire métropolitain.

Monsieur BENHAROUS.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces délibérations ? Il n'y en a pas ; on va donc les adopter l'une après l'autre.

Délibération n° 24 : qui est pour son adoption ? Qui s'abstient ? Trois abstentions, tous les autres élus ayant voté pour.

Délibération n° 25 : qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Tous les autres élus votent donc favorablement.

Les deux délibérations sont donc adoptées.

26. Rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2020.

Je redonne la parole à Christian LAGRANGE.

Monsieur LAGRANGE.- Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle à nos collègues que le SIFUREP signifie Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne. C'est l'un des quatre grands Syndicats que nous connaissons bien, avec le SYCTOM, le SEDIF et le SIPPAREC.

Ce Syndicat a été créé en 1905. Il a pour mission d'organiser et de gérer le service public funéraire pour les communes.

La Commune des Lilas a adhéré le 14 février 1946, pour ceux que cela intéresserait. Nous faisons partie de 106 communes.

Il faut savoir que le SIFUREP a cinq crématoriums : à Nanterre, à Arcueil, à Clamart, à Champigny et à Montfermeil. Il a deux chambres funéraires : à Nanterre et à Montreuil.

Le SIFUREP nous permet, par notre adhésion, de bénéficier d'un certain nombre d'avantages, en particulier celui pour tous les Lilasiens d'avoir, en moyenne, entre 8 et 10 % de prix en moins à payer lorsqu'ils ont malheureusement ces opérations à faire.

Je cite quelques chiffres, que vous retrouverez dans le rapport que vous avez reçu par voie dématérialisée mais que vous pouvez aussi consulter sur papier :

- En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 997 506 € et les dépenses à 813 351 € ;
- En investissement, les recettes se montent à 191 704 € et les dépenses à 88 832 €.

Le service extérieur des pompes funèbres existe également. Il a pour objet de s'occuper de toutes les opérations de base, c'est-à-dire le transport des corps, les chambres funéraires et les convois.

Je précise que le columbarium que nous avons commencé à faire en 2006, va attaquer sa troisième tranche. Il sera quasiment terminé lorsque le Jardin du Souvenir sera opérationnel. Il y a aujourd'hui 180 cases. La quatrième phase se fera dans les années à venir.

Il s'agit de prendre acte de ce rapport d'activité, Monsieur le Maire.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup pour cette présentation très précise, cher Christian.

Appelle-t-elle des remarques ou des commentaires ? Je vais donc mettre cette délibération aux voix, pour que nous prenions acte de la présentation de ce rapport.

Qui est favorable à son adoption ? Qui s'abstient ? Il y a trois abstentions, tous les autres élus ayant voté pour.

VIII – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

27. Le Kiosque – Attribution de huit bourses « Agis T Jeune ».

Je suis heureux de passer la parole à Moussou NIANG pour la dernière délibération de ce soir, afin que nous terminions sur une note moins mortuaire ce Conseil municipal !

Madame NIANG.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est un dispositif qu'on connaît bien désormais, à destination des jeunes de 16 à 25 ans. Il vise à favoriser l'autonomie et l'engagement dans la vie locale. Une aide de 300 € est proposée pour réaliser un projet, en contrepartie de 12 heures de bénévolat associatif.

Depuis 2015, deux candidatures pour le dispositif « Agis T Jeune » sont lancées chaque année, proposant ainsi aux jeunes de découvrir le bénévolat dans les associations solidaires, celles œuvrant pour le développement durable et celles faisant de l'accompagnement scolaire, dans le cadre du Service Jeunesse.

Un jury constitué d'agents du Pôle Jeunesse, de représentants d'associations partenaires et d'un élu, s'est réuni les 6 et 7 octobre 2021 pour recevoir les candidats puis les départager.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces bourses. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Moussou.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas ; je vais donc mettre aux voix...

Madame NIANG.- Puis-je ajouter quelque chose d'encore plus positif pour ce soir ?

Monsieur BENHAROUS.- Tout à fait.

Madame NIANG.- La plupart des jeunes qui intègrent les associations de bénévoles, demandent à y rester par la suite.

Monsieur BENHAROUS.- Il vaut effectivement mieux terminer par cela que par les tarifs funéraires ! (*Rires*)
Je vais donc mettre aux voix cette délibération.
Qui est favorable à son adoption ? Unanimité, je vous en remercie.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, en étant prudents parce que la situation l'exige.

Je vous souhaite une très bonne soirée à toutes et à tous.

(La séance est levée à 22 h 10).